

Surproduction de lait :
ici et ailleurs, **les éleveurs boivent la tasse.**

N'EXPORTONS PAS NOS PROBLÈMES

**RENFORCER
LA FILIÈRE LOCALE
ET ÉQUITABLE
DE PRODUITS LAITIERS
EN AFRIQUE DE L'OUEST
NÉCESSITE DE REVOIR
LES POLITIQUES
EUROPÉENNES**



Avril 2019

Dossier réalisé par Gérard Choplin,
consultant, à la demande de SOS Faim Belgique et d'Oxfam-
Solidarité.

CONTACTS

SOS Faim Belgique
Benoit De Waegeneer | bde@sosfaim.org
www.sosfaim.be

Oxfam-Solidarité
Thierry Kesteloot | tke@oxfamsol.be
www.oxfamsol.be

Oxfam-Solidarité (France)
Hélène Botreau | hbotreau@oxfamfrance.org
www.oxfamfrance.org

AVSF
Carline Mainenti | c.mainenti@avsf.org
www.avsf.org

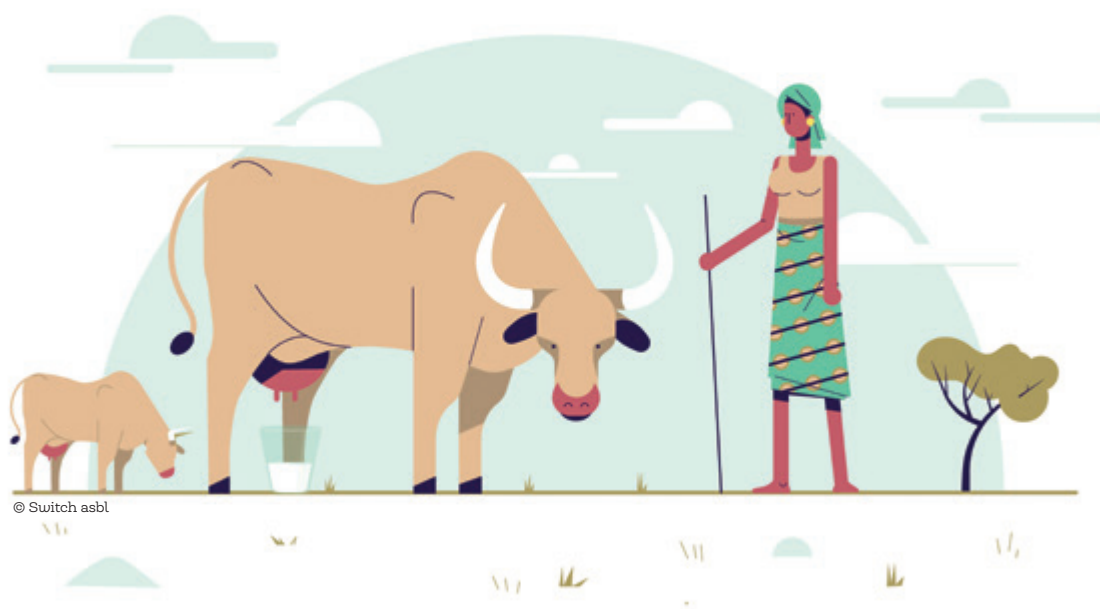
CFSI
Pascal Erard | erard@cfsi.asso.fr
www.cfsi.asso.fr

Vétérinaires sans frontières
Koen Van Troos | k.vantroos@vsf-belgium.org
www.veterinairessansfrontieres.be

Mon Lait est Local
Amadou Hindatou | hindatou_amadou@yahoo.fr
www.monlaitestlocal.africa

Surproduction de lait :
ici et ailleurs, **les éleveurs boivent la tasse.**

N'EXPORTONS PAS NOS PROBLÈMES



www.nexportonspasnosproblemes.org

**Renforcer la filière locale
et équitable de produits
laitiers en Afrique de
l'Ouest nécessite de
revoir les politiques
européennes.**

« Tu n'es pas un producteur laitier, tu es un vendeur de lait en poudre. »

Un jeune propriétaire de laiterie de Bobo-Dioulasso (Burkina Faso) lorsqu'il salue un producteur allemand en visite.¹



Korotoumou Gariko ,
productrice burkinabè de
l'UMPL-B² :

« Notre politique prend une mauvaise direction. Les échanges commerciaux de lait ne se déroulent plus que sur le marché mondial. Le Burkina Faso met ainsi sa propre alimentation en jeu. Il faudrait une politique qui promeuve l'ensemble du secteur laitier afin que tous les producteurs puissent accroître leur production et obtenir un bon prix. Cela ne peut pas fonctionner si les importations de lait en poudre bon marché en provenance d'Europe nous font concurrence. »

Johannes Pfaller, producteur allemand du BDM³:

« Nous ne voulons pas que nos problèmes soient exportés. L'Europe doit entreprendre quelque chose pour gérer les volumes. Celui qui empêche d'autres pays de se développer, entrave son propre développement. »

1 L'Autre quotidien, Burkina Faso : comment l'arrivée du lait en poudre européen a ruiné les éleveurs peuls, 1/9/2016

2 Union Nationale des Mini-laiteries et des Producteurs de lait du Burkina Faso - op.cit.

3 Bundesverband Deutscher Milchviehhalter, organisation de producteurs de lait, membre de l'EMB (European Milk Board) - op.cit.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

9

1 ✕ LA FILIÈRE LAITIÈRE LOCALE D'AFRIQUE DE L'OUEST : ATOUTS ET CONTRAINTES 10

Production et consommation	11
Atouts	12
Contraintes	12

2 ✕ LES EXPORTATIONS EUROPÉENNES VERS L'AFRIQUE DE L'OUEST 14

Forte croissance des exportations de l'UE vers l'Afrique de l'Ouest	15
L'UE prévoit d'augmenter encore sa production et ses exportations	17
Implantations des laiteries européennes en Afrique de l'Ouest	17

3 ✕ LE BOOM DES EXPORTATIONS EUROPÉENNES DE MÉLANGES DE POUDRE DE LAIT ET DE MATIÈRES GRASSES VÉGÉTALES (MGV) 20

Aujourd'hui, l'UE exporte surtout du mélange MGV vers l'Afrique de l'Ouest	21
Opacité du commerce de mélange MGV	23
Pourquoi autant de poudre engraisée aux matières grasses végétales ?	24
Le consommateur africain est souvent trompé	25

4 ✕ DES ÉCARTS DE PRIX DÉLOYAUX VIS-À-VIS DU LAIT LOCAL 26

Incohérences avec les engagements de développement européens	29
--	----

5 ✕ CONSÉQUENCES DÉSASTREUSES POUR LES PRODUCTEURS OUEST-AFRICAINS ET EUROPÉENS 30

Des producteurs ouest africains en sursis ?	31
Les producteurs européens sur un baril de poudre : de plus en plus de lait, de moins en moins de producteurs, et toujours pas de revenu	32

6 ✕ LES RESPONSABILITÉS 34

Les responsabilités des politiques européennes	35
La politique laitière européenne	35
La concurrence déloyale de la PAC sur les marchés extérieurs	37
La politique commerciale européenne : les APE au détriment de l'Afrique de l'Ouest	39
La responsabilité des firmes laitières européennes	43

7 ✕ INITIATIVES EN FAVEUR DE LA FILIÈRE LAITIÈRE LOCALE OUEST-AFRICAINE 44

Convergence entre producteurs européens et ouest-africains	45
Initiatives institutionnelles	46
Initiatives de terrain	47

8 ✕ RECOMMANDATIONS VIS-À-VIS DES POLITIQUES EUROPÉENNES 48

Politique agricole et laitière équitable et durable répartie sur l'ensemble des régions de l'UE	49
Politique commerciale : APE, accord post-Cotonou, OMC	50
Cohérence des politiques en faveur du développement	51
Politique européenne de coopération au développement	51

POUR EN SAVOIR PLUS

La filière laitière locale d'Afrique de l'Ouest	53
Les exportations européennes de poudres de lait vers l'Afrique de l'Ouest	53
La responsabilité des politiques européennes	54
La responsabilité des firmes laitières européennes	54
Initiatives en faveur de la filière laitière locale ouest-africaine	55
Recommandations	55

PRINCIPAUX ACRONYMES :

Afrique de l'Ouest > CEDEAO + Mauritanie

CEDEAO > Communauté Economique des États d'Afrique de l'Ouest : Bénin, Burkina-Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo.

CIRAD > Centre de coopération internationale de recherche agronomique pour le développement

FAO > Food and Agriculture Organization

MGV > Matières grasses végétales

OMC > Organisation mondiale du commerce

ONG > Organisation non gouvernementale

PAC > Politique agricole commune

PLG > Poudre de lait grasse (entière)

PLM > Poudre de lait maigre

TEC > Tarif extérieur commun de la CEDEAO

UE > Union Européenne

ZLEC > Zone de libre-échange continentale



Introduction

En Afrique de l'Ouest, les producteurs et productrices de lait sont confrontés aux importations croissantes de poudre de lait européenne, moins chère que leur lait local. La majorité des industriels européens réengraissent la poudre de lait écrémée avec des huiles végétales, souvent de l'huile de palme, encore moins chère, avant de l'exporter. La plupart des producteurs européens, qui font face à un prix du lait mondialisé trop bas, ne profitent pas de cette croissance exportatrice et sont en difficulté. Les politiques agricoles et commerciales de l'Union européenne (UE) favorisent cette évolution, souvent en contradiction avec les objectifs de sa propre politique de coopération au développement.

Comment modifier les politiques agricole et commerciale de l'UE, les pratiques de ses firmes laitières, et les politiques laitières, fiscales et tarifaires d'Afrique de l'Ouest pour trouver un bon équilibre dynamique entre les différentes composantes d'un marché laitier ouest-africain en pleine expansion, entre les importations et le lait local?

Les producteurs et productrices de lait européens et africains doivent pouvoir vivre dignement de la vente de leur production, en valorisant durablement les immenses espaces pastoraux et de prairies qui existent dans ces deux régions. Ce sont des enjeux de sécurité alimentaire, de nutrition, de santé publique, de lutte contre la pauvreté, d'emploi et d'environnement auxquels il faut répondre.

Il est possible, en modifiant les politiques européennes, africaines, et les pratiques des firmes laitières, de favoriser le développement d'une filière laitière locale, durable et rémunératrice en Afrique de l'Ouest au service des populations rurales et urbaines.

Des producteurs et des associations, ici et là-bas, y travaillent. Vous trouverez à la fin de ce dossier des recommandations, principalement adressées aux décideurs politiques européens¹, pour modifier les politiques européennes en traçant des perspectives de justice économique, sociale et environnementale en Afrique de l'Ouest comme en Europe.

¹ Des revendications spécifiques aux acteurs ouest-africains sont développés dans d'autres documents

1 ×

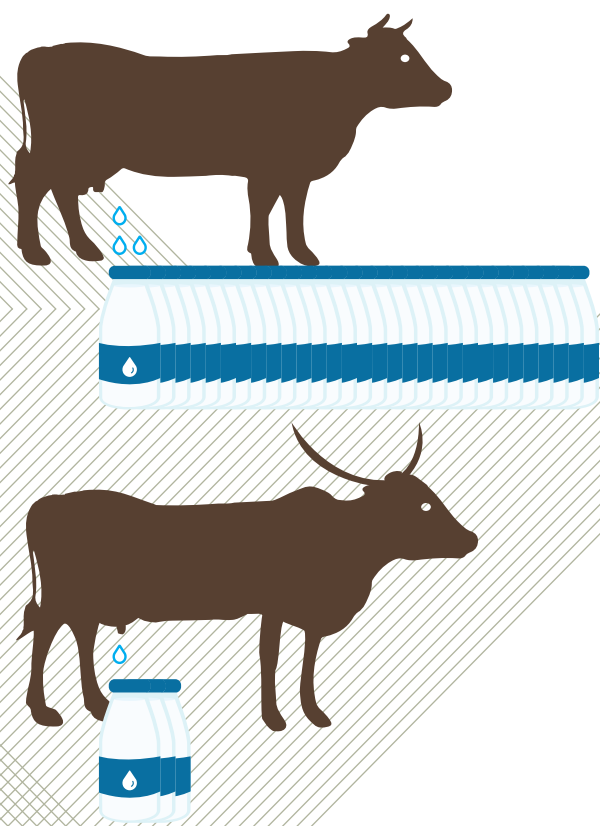
La filière laitière locale d'Afrique de l'Ouest : atouts et contraintes

Production et consommation

Environ 60% de la population active d'Afrique de l'Ouest, sur une population totale de 382,5 millions d'habitants en 2018, vit de l'élevage et de l'agriculture. Dans la zone sahélienne (Niger, Tchad, Mali, Burkina-Faso, Mauritanie, Sénégal), le pastoralisme et l'agro-pastoralisme sont un pilier de l'économie. Même si la production de viande est souvent le revenu principal des éleveurs, la production et la commercialisation locale de lait (vaches¹, chèvres, brebis², chamelles) occupe une place importante.

Les femmes sont au cœur de l'économie laitière locale, de la production à la commercialisation, apportant un revenu régulier aux familles.

En moyenne, une vache produit de 2 à 3 litres de lait trait par jour, contre 25 à 35 litres en Europe.

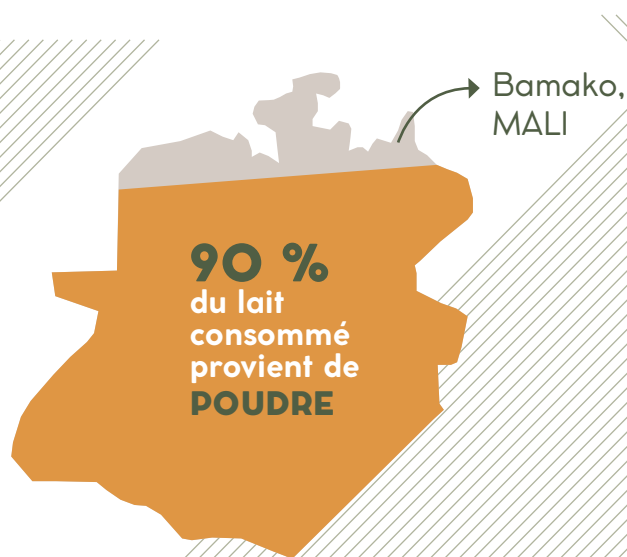


La très faible partie du lait (environ 2% – 60 millions de litres³) qui n'est pas bue par les veaux, auto-consommée par les familles ou vendue sur place est transformée dans environ 250 mini-laiteries (de 30 à 500 litres par jour) et dans une vingtaine de laiteries industrielles qui utilisent aussi du lait en poudre importé. Seules deux laiteries industrielles n'utilisent que du lait

local, la laiterie publique de Fada N'Gourma au Burkina Faso et la laiterie Tiviski en Mauritanie.

La production⁴, qui a augmenté de plus de 50 % entre 2000 et 2016, est estimée aujourd'hui à 4 milliards de litres de lait traité⁵. Ce lait local couvre environ 50% de la consommation d'Afrique de l'Ouest, avec de fortes disparités entre les pays (72% au Burkina Faso, 33% au Sénégal)⁶ : le reste est importé sous forme de poudre de lait écrémé ou entier et de mélange réengraissé en matières grasses végétales (mélange MGV) provenant principalement des firmes laitières de l'Union européenne.

La consommation de lait est encore faible à 23kg en moyenne par personne et par an⁷, mais en forte augmentation, en parallèle du boom démographique et de la croissance économique. En 2050, ce seront 800 millions d'habitants (dont la moitié au Nigéria) que l'Afrique de l'Ouest devra nourrir. L'urbanisation croissante – 50% de la population aujourd'hui, 62% au rythme actuel en 2030 – augmente la demande en produits laitiers bon marché pour la population pauvre et en produits plus élaborés pour la classe moyenne en développement. Dans la ville de Bamako, par exemple, 90% du lait consommé provient de poudre.



On estime que la collecte industrielle locale fait vivre actuellement de 15 à 20.000 familles d'éleveurs en Afrique de l'Ouest⁸ ; pour les mini-laiteries et le marché informel, ce sont des

1 L'Afrique de l'Ouest a autant de vaches que l'Union européenne
2 Le lait des petits ruminants joue un rôle important. Il y a plus de lait de brebis que de lait de vache au Mali
3 Oxfam-CIRAD, note d'orientation, Pour une alliance renouvelée entre industriels et éleveurs laitiers en Afrique de l'Ouest, Décembre 2018

4 En Afrique de l'Ouest (y compris Mauritanie et Tchad)
5 Oxfam-CIRAD, 2018
6 Broutin, C., Levard, L., Goudiaby, M-C. Quelles politiques pour la promotion de la filière «lait local», Paris, GRET, 2018, 100 pages <http://www.gret.org/wp-content/uploads/rapport-synthese-etude-lait-afouest-VF2.pdf>
7 78kg au Mali, 57kg au Niger, 54 kg au Sénégal - recommandation OMS = de 70 à 90 kg
8 Oxfam-CIRAD, 2018

centaines de milliers de familles. Les systèmes locaux de collecte et les mini-laiteries peuvent assurer un prix équitable aux producteurs, mais concernent encore des volumes limités de lait.

Atouts

« Le lait en poudre, c'est du lait mort alors que le lait local est vivant... On a un potentiel énorme de production, il nous faut juste une bonne politique. »

Ibrahim Diallo, Président de l'Union nationale des mini-laiteries et producteurs de lait du Burkina Faso (UMPLB)⁹.

Les chiffres parlent : étant donné la croissance démographique et l'urbanisation, la demande quantitative en produits laitiers ne pourra être satisfaite entièrement par la production locale : l'Afrique de l'Ouest continuera d'importer de la poudre de lait à court et moyen terme. Mais ce marché très porteur est aussi un atout pour la production locale, dont le potentiel d'augmentation est important, à condition que les politiques menées ne favorisent pas l'importation de poudre et investissent dans la production, la collecte, et la transformation de ce lait local. D'autant plus que la demande est aussi qualitative et nutritionnelle, à laquelle le lait local peut davantage répondre.

En dépit de la faiblesse des appuis publics, la filière lait local agit, innove et se développe, améliore la collecte, la transformation... Mais ces initiatives, qui disposent d'un fort potentiel, manquent de soutien pour se développer pleinement.

Depuis 2015, par exemple, la « Plateforme d'innovation lait de Banfora » (PIL-B)¹⁰ au Burkina, permet aux productrices de partager la gouvernance de la filière et de se libérer de la vente de porte à porte. Elle se heurte cependant actuellement à des problèmes de ressources en eau et de vétusté des installations¹¹.

La valorisation économique des zones pastorales et agro-pastorales, la génération d'emplois ruraux diversifiés dans la filière, la réduction de la pauvreté rurale et donc de l'exode, la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population, sans oublier la réduction de la dépendance

alimentaire de l'Afrique de l'Ouest et la stabilisation sociale et sécuritaire de la région sont autant d'enjeux face auxquels la production laitière locale a de bons atouts.

Contraintes

« Le principal défi à relever est l'augmentation de la capacité de collecte. A l'implantation de la laiterie, il a été défini une ceinture de collecte qui a un rayon d'action de 50 km. Mais au-delà de cette ceinture, il faut avoir un matériel adéquat pour pouvoir ramener le lait de façon convenable au niveau de la laiterie. »¹²

Rachid Ouédraogo, responsable de la laiterie de Fada N'Gourma.

En 2017, cette laiterie luttait pour sa survie¹³ face à la concurrence du lait importé.

En plus de la concurrence avec les importations de poudre, dont nous traiterons plus loin, la production locale fait face à des contraintes importantes, qui freinent son développement :

- La productivité laitière des élevages est faible, en particulier du fait de leur orientation « viande » et des difficultés à alimenter correctement le bétail toute l'année.
- L'enclavement, avec difficulté d'accès aux marchés laitiers, aux services, le manque d'infrastructures, d'électricité, entravent la collecte et la chaîne du froid : le lait est un produit bien plus fragile que la poudre, surtout en région tropicale¹⁴. Les laiteries ont souvent des capacités supérieures à la quantité de lait qu'elles peuvent actuellement collecter dans de bonnes conditions.
- L'expansion des villes, la croissance démographique et l'expansion des zones agricoles rendent plus difficile l'accès au foncier et à l'eau des systèmes pastoraux et provoquent parfois des conflits.
- La capacité des éleveurs à accroître leur capital est faible.
- Le manque d'encadrement sanitaire des troupeaux augmente les risques de baisse de production et de revenu.

9 Inoussa Maiga, « la liste des contraintes s'allonge pour les mini-laiteries », *Défis Sud*, décembre 2015

10 « Épanouissement et repos de la femme peuhl à travers la mise en place de la plateforme lait à Banfora », étude de cas au niveau de la PIL-B - 2014 - Global trading & consulting group

11 Promotion du lait local : « On n'y parviendra jamais sans l'aide de l'Etat » - Burkina.com - la plateforme est développée par l'Association pour la promotion de l'élevage au Sahel et en Savane (APESS)

12 La laiterie de Fada en quête de matière première - Burkina.com - 2015

13 La plus grande laiterie du Burkina Faso lutte pour sa survie et son essor - ouaga.com - 2017

14 Il s'agit ici plus d'un problème de conservation que de qualité bactériologique. En Afrique de l'Est, où 90% du lait consommé est du lait local, les consommateurs le font bouillir systématiquement. C'est aussi ce que faisaient les ménages ruraux européens jusqu'aux années 1960.



CONTRAINTES

PRODUCTIVITÉ LAITIÈRE FAIBLE ENCLAVEMENT
EXPANSION DES VILLES ET CROISSANCE
DÉMOGRAPHIQUE FAIBLE CAPACITÉ À
ACCROÎTRE MANQUE D'ENCADREMENT
SANITAIRE CLIMAT SOLS PAUVRES RÉSEAU
INSUFFISANT ACCÈS À L'ALIMENTATION DU
BÉTAIL COÛTEUX

- Le climat ne facilite pas l'approvisionnement régulier de la filière laitière, alors que la poudre de lait est disponible en permanence. Le réchauffement climatique, qui aggrave les sécheresses de la zone sahélienne ainsi que les événements météorologiques extrêmes et tend à déplacer cette zone vers le sud, pourrait contrecarrer le développement de la production.
- Beaucoup de sols de la région sahélienne sont pauvres, manquant de matière organique, ce qui diminue le potentiel de production de fourrages et d'aliments pour le bétail, d'où l'importance d'une meilleure intégration entre activités de production végétale et élevage. Certaines régions souffrent d'un surpâturage lié à une trop forte densité d'animaux à faible rendement.
- La collecte se heurte à un réseau souvent insuffisant, à son coût, à la saisonnalité du lait.
- L'accès à l'alimentation du bétail est coûteux et difficile étant donné qu'une partie de ces aliments provient des pays côtiers et que des concurrences d'usage existent.

Si la situation et les politiques actuelles

perdurent, plus de la moitié des éleveurs de la zone sahélienne seront ou resteront en-dessous du seuil de pauvreté¹⁵, accentuant l'exode rural et diminuant ainsi les capacités de production laitière pastorale. Or l'élevage pastoral est le seul à même de valoriser ces territoires.

Le développement de la production, souvent calqué sur le modèle européen de modernisation (races laitières, insémination, ...) doit préserver la diversité innovante des modes locaux de production animale, pastoraux et agropastoraux.

Dans les grandes villes, où l'accès au lait local est plus difficile, l'habitude de consommer des produits à base de poudre, toujours disponibles, peut devenir ou est déjà une norme gustative et culturelle, délaissant ainsi le lait local. S'il existe une certaine segmentation des deux marchés, les habitudes alimentaires peuvent bouger relativement vite, dans les deux sens.

Toutes ces contraintes ne seront pas surmontées sans une véritable politique laitière en Afrique de l'Ouest, qui donne la priorité à la production locale.

¹⁵ Prospects for Livestock-Based Livelihoods in Africa's Drylands, World Bank, 2016

2×

**Les exportations
européennes
vers l'Afrique
de l'Ouest**



Forte croissance des exportations de l'UE vers l'Afrique de l'Ouest

L'Union européenne produit de plus en plus de lait : avec plus de 157 millions de tonnes en 2018¹, elle est le 1^{er} producteur mondial, devant l'Inde et les USA, et le 1^{er} exportateur. La production mondiale – 818 millions de tonnes en 2015 – progresse au même rythme que la population mondiale. L'essentiel de la production étant consommé sur les marchés internes, le marché mondial ne représente qu'une faible part de la production mondiale (9%). Mais l'UE exporte une part de plus en plus grande de sa production (6% en 2007, 12% aujourd'hui), principalement des fromages, du beurre et des poudres de lait.

La Nouvelle Zélande ne produit que 3% de la production mondiale mais exporte 95% de sa production, soit environ un tiers du marché mondial (mais 56% de la poudre de lait entier et 60% du beurre). Le prix mondial est de fait indexé sur la météo et le coût de production – beaucoup plus bas – de Nouvelle-Zélande.

3 grands pays exportateurs de poudres de lait (non inclus le mélange MGV) dominent le marché :

Exportation poudres 2018	UE	NZ	USA
En tonnes	1.167.722	1.755.568	1.187.813

Milk market observatory – UE

Les exportations de l'UE sont en augmentation constante depuis que l'UE a cessé de réguler sa production en 2015 (voir section 6).

	2016	2017	2018	2018/2016
Total poudres de lait exportés par l'UE (tonnes)	960.705	1.172.861	1.167.722	+ 21,5%
Export mélange engraisé MGV (tonnes)	760.541	743.831	797.453	+4.9%

Eurostat – J. Berthelot

L'Afrique du Nord et l'Asie en sont les principaux destinataires, loin devant l'Afrique de l'Ouest. En 2018, l'UE a exporté vers l'Afrique de l'Ouest 92.620 tonnes de poudres de lait et 276.892 tonnes de mélange MGV (+24% depuis 2016). Le tableau ci-dessous montre que les exportations de poudres de lait vers l'Afrique de l'Ouest ne représentent qu'une faible part (8%), en baisse, ce qui n'est pas le cas pour le mélange MGV (35%), en hausse.

¹ EU Milk Market Observatory, https://ec.europa.eu/agriculture/market-observatory/milk/latest-statistics/productions-stocks_en

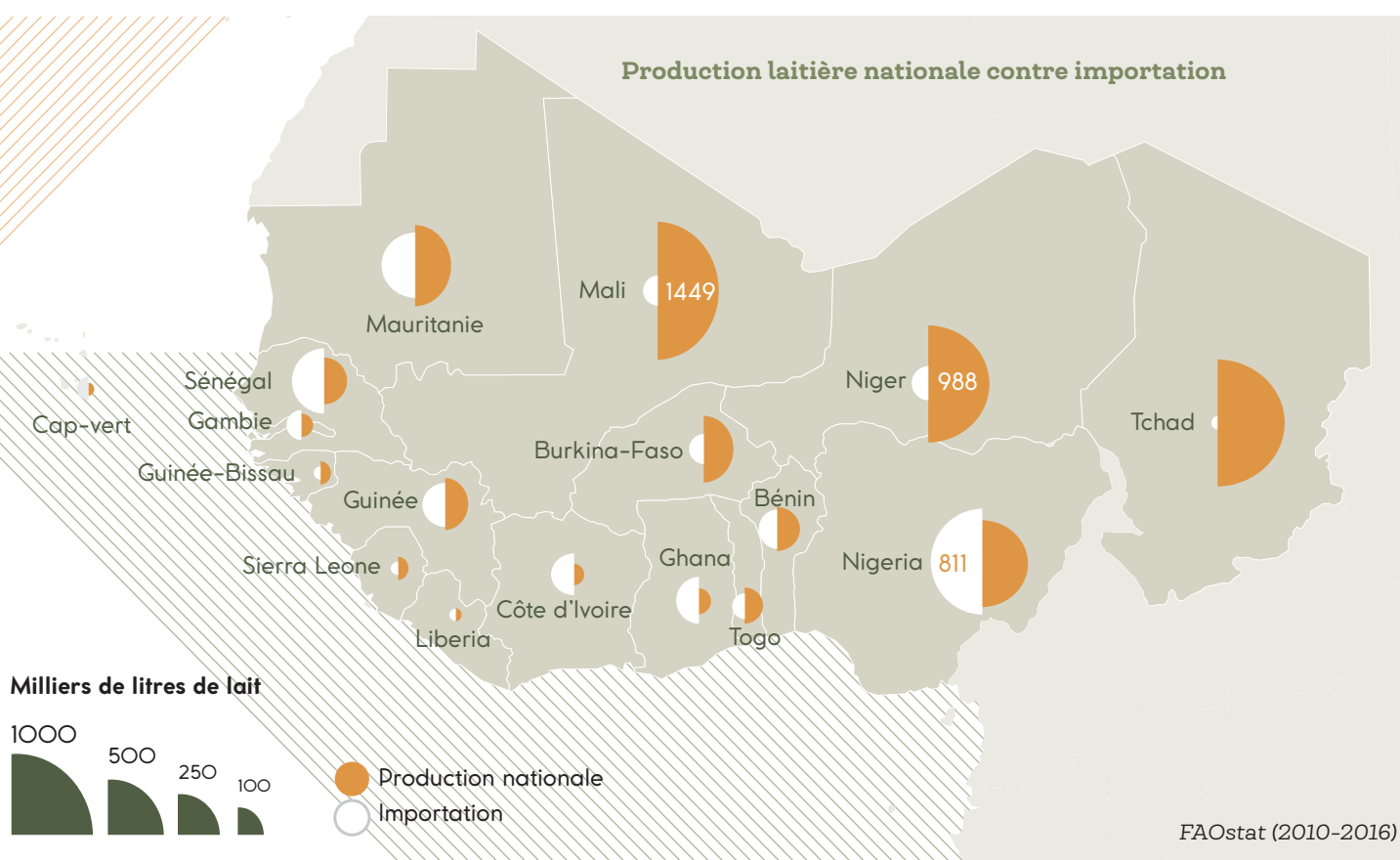
Export UE vers l'Afrique de l'Ouest	2016	2017	2018	2018/2016
Poudres de lait (PL) (tonnes)	93.360	98.258	92.620	0 %
Mélange réengraissé MGV	223.326	258.621	276.892	+ 24%
% export PL Af. Ouest sur total PL exportée	9.7%	8.4%	7.9%	- 18.5%
% export mélange MGV Af. Ouest sur total mélange MGV exportée	29.4%	34.8%	34.7%	+ 18%

Eurostat – Jacques Berthelot

La plus grande part des exportations vers la CEDEAO provient des Pays-bas, de la Pologne, de la Belgique, de la France (2018 – Eurostat).

L'Afrique de l'Ouest importe également, en bien moindre quantité, de la poudre de lait d'Argentine, de Nouvelle-Zélande, ...

Le total des exportations de l'UE de poudres de lait et de mélange MGV a représenté en 2018 un coût de 685,3 millions d'euros² pour l'Afrique de l'Ouest. La poudre de lait est importée le plus souvent sous forme de sacs de 25kg bénéficiant du tarif extérieur commun (TEC) très faible de 5% commun à la CEDEAO³. Pour le mélange MGV, le même tarif de 5% est d'application pour les importations en sacs de 12,5kg ou plus. Ces conditionnements en gros sacs servent à être utilisés pour la transformation et pour le reconditionnement et forment la quasi-totalité des importations⁴. La poudre est réensachée sur place en plus petits conditionnements, puis souvent en micro-dosettes très bon marché pour le consommateur.



² Eurostat – J.Berthelot. Montant FAB (total de coûts aux points d'exportations en Europe). Pour avoir le coût total à l'importation en Afrique de l'Ouest doivent se rajouter les frais de transport et d'assurances.

³ Tandis que le TEC actuel va de 10 à 35% pour les produits laitiers transformés.

⁴ Tandis que la poudre de lait de moins de 25kg et le mélange de moins de 12,5kg, considérés a priori comme des produits finis, sont soumis à un taux plus élevé (respectivement un TEC de 10% et de 20%).



L'UE prévoit d'augmenter encore sa production et ses exportations

L'UE prévoit une augmentation de sa production laitière de 0,8% par an jusqu'en 2030, où elle produirait 182 millions de tonnes, dont 25% d'export. Avec une croissance des exportations de 2% par an, elle pourrait couvrir ainsi 35% de la demande mondiale en 2019-2030⁵. Alors que sa consommation intérieure stagne, l'UE choisit ainsi de miser de plus en plus sur le marché mondial. Elle veut rivaliser avec la Nouvelle-Zélande, qui a des coûts de production beaucoup plus bas et détermine le prix mondial, mais qui ne peut étendre sa production, son petit territoire étant confronté à des problèmes environnementaux liés à la surcharge d'animaux.

Implantations des laiteries européennes en Afrique de l'Ouest

Les industries laitières européennes s'intéressent depuis une trentaine d'années au marché laitier de l'Afrique de l'Ouest, plus activement depuis les 10 dernières, et leurs implantations se sont accélérées depuis la fin des quotas dans l'UE en 2015, afin de trouver de nouveaux débouchés à leurs excédents croissants de poudre de lait. Pour elles, l'Afrique de l'Ouest est actuellement encore un petit marché : l'Algérie, l'Égypte, l'Asie, le Moyen-Orient sont de plus gros clients. Mais elles « lorgnent sur l'Afrique de l'Ouest »⁶, parce que c'est un marché d'avenir, étant donné son boom démographique, et veulent s'y placer en bonne position par rapport aux firmes concurrentes européennes ou d'autres continents.

Toutes les multinationales laitières européennes sont présentes en Afrique de l'Ouest, comme Lactalis (France), Arla Foods (Danemark), Nestlé (Suisse), Friesland-Campina (Pays-Bas), Danone (France), DMK (Allemagne), Glanbia (Irlande), Sodial (France), Milcobel (Belgique). sous forme d'acquisitions de firmes locales, de joint-ventures, de vente de licences ou de franchises. La plupart des investissements consistent en des usines de reconditionnement de la poudre de lait produite dans leurs usines en Europe, contournant ainsi la taxation appliquée sur les petits conditionnements, alors que ces sachets reconditionnés sur place font autant concurrence au lait liquide local que les boîtes de poudre venant d'Europe. En 2013 par exemple, Danone a pris le contrôle de Fan Milk International au Nigéria, une société de distribution de lait présente dans 5 pays d'Afrique de l'Ouest, avec plus de 80% du marché au Nigéria et au Ghana. Arla continue son implantation dans plusieurs pays : en 2017, elle a implanté une usine au Ghana, y créant ... 8 emplois⁷. (Voir tableau des implantations en annexe 1).

5 EU agricultural outlook 2018- DG AGRI- 6/12/2018

6 Étude Oxfam Belgique-SOS Faim, 2016

7 EPA monitoring - 1/03/2018



Positionnement des multinationales laitières européennes en Afrique de l'Ouest (d'après Corniaux, Duteurtre, 2018)

Cependant, un nombre croissant de firmes, sous la pression des États ouest-africains voulant promouvoir la production locale, soucieuses de leur image de « responsabilité sociale », et aussi pour fabriquer plus facilement certains produits locaux typés, s'associent avec des laiteries locales et transforment à la fois le lait local et la poudre importées. C'est le cas, pour ne citer que ces exemples là, de Danone au Sénégal (Laiterie du Berger) et de Friesland Campina au Nigéria (Wamco). Cet intérêt pour le lait local se renforce mais il ne concerne encore que 20% des entreprises, qui ne collectent que très peu de lait local, soit environ 30.000 litres (20% des capacités de la laiterie du Berger, 0,4% de celle de la Wamco, 1,3% pour Eurolait-Sodiaal au Mali, ...) ⁸

8 Oxfam-Cirad, 2018



Principales laiteries industrielles collectant du lait en Afrique de l'Ouest (d'après Corniaux 2018)

La difficulté de collecter le lait issu du pastoralisme et la forte demande des grandes villes poussent les entreprises à s'intéresser aussi au développement de grandes fermes laitières spécialisées péri-urbaines, qui pourraient à l'avenir représenter une part importante du « lait local ». Cela pourrait réduire l'espace commercial du lait issu de l'agriculture familiale (pasteurs, agro-pasteurs) et donc nuire au développement de la production pastorale et agro-pastorale.

Par ailleurs, les firmes laitières européennes, attirées par le développement de classes moyennes dans les grandes villes, ne se développent pas en Afrique de l'Ouest seulement pour y écouler leur poudre de lait, mais aussi leurs produits de grande consommation (yaourts, desserts laitiers, fromage blanc, etc...).

Les logiques financières qui encadrent ces implantations en Afrique de l'Ouest sauront-elles s'allier avec les intérêts des populations rurales ouest-africaines pastorales et agro-pastorales et ceux des consommateurs urbains ? Le thème qui suit donne à réfléchir.

3 ×

**Le boom
des exportations
européennes
de mélanges
de poudre de lait et
de matières grasses
végétales (MGV)**

Une part croissante des exportations laitières de l'UE vers l'Afrique de l'Ouest est constituée de poudre de lait maigre mélangée à des matières grasses végétales (MGV), le plus souvent de l'huile de palme, 12 fois moins chère que la matière grasse laitière.



© Switch asbl

Depuis la fin des années 2000, une part croissante des exportations laitières de l'UE vers l'Afrique de l'Ouest est constituée de poudre de lait maigre mélangée à des matières grasses végétales (MGV), le plus souvent de l'huile de palme¹, 12 fois moins chère que la matière grasse laitière.

Classé comme « mélange de lait écrémé et de graisse végétale en poudre », ce succédané de produit laitier est vendu environ 30% moins cher que la poudre de lait entier sur le marché africain². Il permet ainsi une importante marge bénéficiaire pour les entreprises importatrices de mélange MGV puisque l'UE l'a exporté à un prix inférieur de 42% en moyenne au prix de la poudre de lait entier de 2016 à 2018³.

Prix FAB ⁴ /tonne en €	Mélange MGV	PLG	MGV/PLG
2016	1678,6	2727	61,6%
2017	1976,5	3143	62,9%
2018	1648,6	3249,7	50,7%
Moyenne	1767,9	3039,9	58,2%

Eurostat

Le mélange se fait dans les usines des laiteries européennes qui ont multiplié les tours de séchage du lait en Europe ces dernières années. Ces MGV sont également ajoutées dans des laits concentrés, des blanchisseurs de café (creamers), des beurres, ...



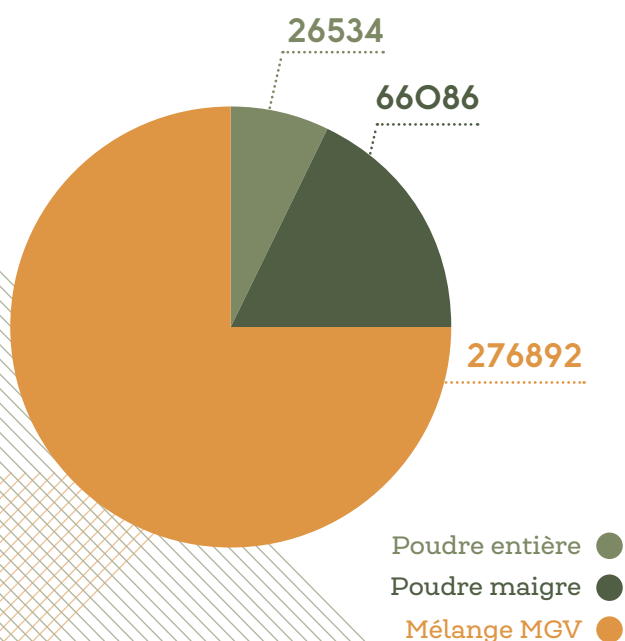
© CIRAD

Aujourd'hui, l'UE exporte surtout du mélange MGV vers l'Afrique de l'Ouest

Depuis 2015, l'Afrique de l'Ouest importe plus de mélange-MGV que de poudres de lait écrémé et entier combinées. En 2018, 74.9% des exportations UE de poudres de lait vers l'Afrique de l'Ouest ont consisté en mélange MGV.

1 Huile de palme ou de coprah, qui sont des huiles solides
 2 Broutin, C., Levard, L., Goudiaby, M-C (2018). Quelles politiques pour la promotion de la filière « lait local »
 3 J. Berthelot
 4 Prix FAB = prix Franco à bord = à la frontière du pays exportateur

Tonnes de poudres de lait de l'Union européenne exportées en Afrique de l'Ouest en 2018



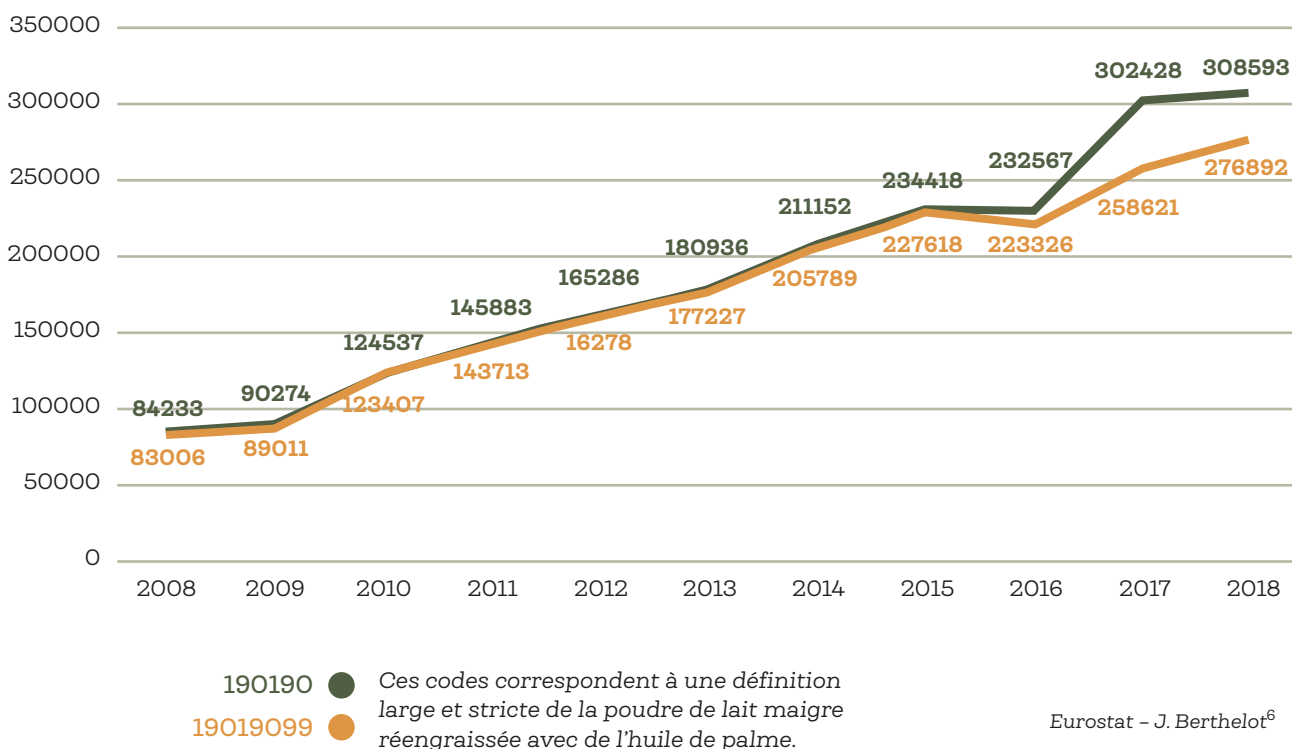
Eurostat – J. Berthelot

34,7% des exportations UE de mélange MG sont à destination de l'Afrique de l'Ouest (voir section 2), tandis que les deux tiers du mélange MG importé en Afrique de l'Ouest provient de l'UE.

L'Irlande (firme Glanbia) arrive en tête des exportations de mélange MG vers l'Afrique de l'Ouest.

En 2018, l'Afrique de l'Ouest a importé 276.892 tonnes de mélange MG, soit 24% de plus qu'en 2016, et 234% de plus qu'en 2008 (figure ci-dessous). C'est le Nigéria qui arrive en tête des importations en provenance de l'UE (32,4% du total), suivi du Sénégal (26,9%), du Mali (11,4%) ... Au Sénégal par exemple, les importations de mélange MG ont été multipliées par 4 entre 2001 et 2016. Cette forte augmentation se fait bien entendu au détriment des importations de poudre de lait entier⁵, aujourd'hui beaucoup plus chère que le mélange MG : l'huile de palme remplace de plus en plus les matières grasses laitières dans la poudre.

Tonnes de poudre de lait «réengraissée» (codes 190190 et 19019099) exportées par l'Union européenne en Afrique de l'Ouest : 2008 - 2018



Eurostat – J. Berthelot⁶

⁵ Les exportations de poudre de lait entier par l'Union Européenne ont diminuées de 61.769 T en 2010 à 26.534 T en 2018

⁶ Sur base des lignes tarifaires telles que utilisées par l'Union Européenne



© Simply Human

Beaucoup d'investissements récents des firmes laitières européennes en Afrique de l'Ouest (Glanbia⁷, Arla, Nestlé, ...) sont liés au boom du mélange MGV, moins cher, qui accentue encore les difficultés des producteurs africains de lait local à développer leur marché.

Opacité du commerce de mélange MGV

La production et le commerce du mélange MGV sont généralement absents de statistiques liées aux produits laitiers. L'Observatoire européen des marchés laitiers (EU Milk Market Observatory), qui a pour objectif de donner plus de transparence sur les marchés laitiers, ne mentionne pas le mélange MGV. Pourtant les exportations européennes du mélange MGV constituent plus de 40% du total de poudres de lait et de mélange MGV exportés en 2018. L'UE reconnaît dans ses perspectives agricoles 2018-2030 que l'augmentation de la demande interne de 900.000 litres de lait par an sera induite par des mélanges MGV qui peuvent être destinés à l'exportation et pour lesquels elle manque de

statistiques de production⁸. Ses exportations sont répertoriées sous une ligne tarifaire de « préparations alimentaires diverses », et non sous la ligne tarifaire « poudre de lait ». Par ailleurs, la description des TEC pour les mélanges MGV ne correspond pas tout à fait à la description des codes Eurostat utilisés par l'UE (voir annexe 3). C'est ainsi que pour l'Union européenne, les mélanges sont répertoriés sous le code 19019099, qui pour la CEDEAO ne correspondrait qu'aux importations de ces mêmes mélanges mais en conditionnement de moins de 12,5kg seulement, soit une petite minorité des importations de mélanges MGV. La grande majorité des importations de mélanges MGV y seraient répertoriés sous les codes 19019010 et 19019020, inexistantes dans les codes européens. Ceci n'est pas anodin étant donné que les TEC correspondants sont soit 20% ou 5% seulement, et que le code 19019099 est non soumis à la libéralisation en cas d'APE. Les importations de poudre et de mélange bon marché avec un taux de 5% favorisent l'industrie de transformation, mais se fait au détriment de la production de lait local. Afin de mieux protéger le développement de la filière de lait local, il faudrait harmoniser le TEC pour ces produits à la tranche des taux les plus élevés. Ces différents codes peuvent donc prêter à confusion, sont sources de notifications incohérentes et de

⁷ L'Irlande produit beaucoup de crème, pour les crèmes whisky, d'où la production de beaucoup de poudre de lait maigre, que Glanbia vend en Afrique de l'Ouest depuis 1990.

⁸ EU agricultural outlook 2018- DG AGRI- 6/12/2018



prélèvements de droits de douane erronés, et ont clairement un impact sur les filières locales. De plus, certains pays d'Afrique de l'Ouest comme le Ghana ont une nomenclature tarifaire moins précise. Une autre difficulté est liée aux phénomènes de réexportation qui peuvent rendre difficile l'identification de la véritable origine et composition du lait. Tant du point de vue institutionnel que des firmes laitières, une clarification est nécessaire, afin d'identifier précisément ce commerce en pleine croissance.

Lait concentré mélangé à des MGV (à gauche) lancé en 2017, 25% moins cher que le lait concentré « original » (à droite)⁹



© CIRAD

Pourquoi autant de poudre engraissée aux matières grasses végétales ?

Cette forte augmentation est liée à plusieurs facteurs : politique laitière de l'UE, cours mondiaux, et stratégie des firmes européennes en Afrique de l'Ouest :

- Depuis la fin des quotas en 2015 et l'augmentation de la production laitière UE, les stocks européens de poudre ont fortement augmenté, jusqu'à 380.000 tonnes en 2017 (voir section 6). De plus, l'embargo russe sur les importations européennes et la fin, depuis 2018, de l'intervention UE, qui ne rachète plus la poudre de lait en excédent sur le marché, ont poussé les industries à trouver de nouveaux débouchés.
- Le prix des matières grasses laitières (crèmes, beurres) a beaucoup augmenté sur le marché mondial : après avoir triplé en 2009, le prix du beurre s'est envolé à l'hiver 2016-2017, à plus de 6500\$ la tonne, soit 4 fois plus qu'en 2003. Cette hausse est due en partie au regain d'intérêt pour le beurre des consommateurs étasuniens et européens et par une demande croissante en Asie. Les industriels ont produit ainsi de plus en plus de crème et de beurre pour ce marché rémunérateur, le co-produit étant la poudre de lait maigre, qu'il faut écouler. Les stocks de poudre de lait maigre ont fait

⁹ G. Duteurtre, C. Corniaux, « le commerce de poudre réengraissée », rapport CIRAD, 2018



plonger son prix en 2017-2018, retrouvant son prix de 2003.

- En parallèle, le prix des huiles végétales a fortement baissé depuis 2011. L'huile de palme est de 15 à 20% moins chère que l'huile de soja, et 12 fois moins chère que le beurre (en équivalent matière grasse).

Le consommateur africain est souvent trompé

Les produits réengraissés avec des matières grasses végétales ne sont pas toujours identifiés comme tels par le consommateur ouest-africain. Si l'origine végétale des produits est parfois mentionnée, cela n'est pas vrai pour tous les produits, en particulier pour les petits sachets de poudre transparents noués sans étiquette, vendus très couramment, ainsi que les yaourts locaux et les plats préparés faits à base de mélange MG. D'où une possible confusion sur laquelle jouent les publicités (images faisant référence au lait, à l'élevage).

La norme CODEX stipule d'ailleurs que « La présence de graisse et/ou d'huile végétale comestible doit être précisée sur l'étiquette. Lorsque cela est requis par le pays de vente au détail, le nom courant du végétal dont la graisse ou l'huile sont extraites doit figurer dans le nom

du produit ou être précisé¹⁰. »

Ces faux produits laitiers n'ont pas la même qualité nutritionnelle (acides gras, minéraux, vitamines). Pour se rapprocher de la qualité nutritionnelle des matières grasses laitières, les industriels sont obligés d'ajouter des minéraux et vitamines dans les produits réengraissés. On est loin de la qualité nutritive d'un lait frais local !

Alors que ces produits sont vendus en masse, il n'y a pas d'études sur les conséquences en termes de nutrition et de santé publique, en particulier pour les nourrissons et femmes enceintes. Aucun produit ne mentionne la recommandation de l'OMS « NE CONVIENT PAS AUX NOURRISSONS ». La population ouest-africaine qui achète ces produits, sans savoir que ce ne sont pas des produits laitiers, n'en connaît pas les risques éventuels. Il est urgent que la recherche publique engage des études sur les effets de la consommation de ces mélanges de poudre de lait et de matières grasses végétales sur la santé¹¹.

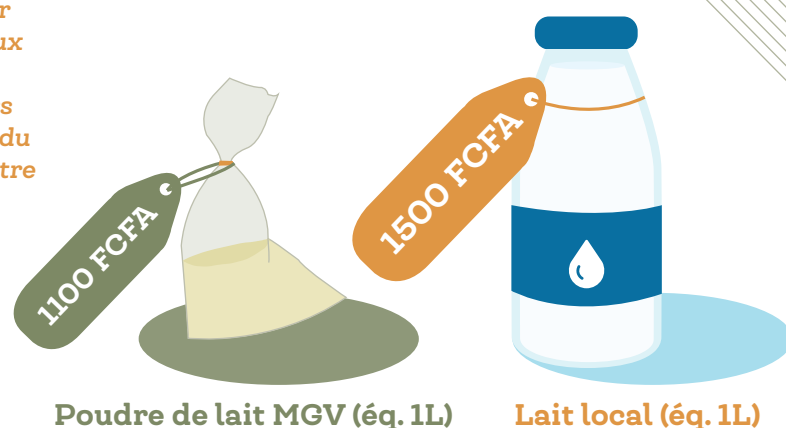
¹⁰ <https://docplayer.fr/48267316-Norme-codex-pour-un-melange-de-lait-concentre-ecreme-sucre-et-de-graisse-vegetale.html>

¹¹ La France avait interdit l'importation de ces mélanges en 1984, notamment pour des motifs de santé publique, mais la Cour de Justice de l'UE a annulé cette interdiction en 1988 pour entrave à la libre circulation des marchandises.

4×

**Des écarts de prix
déloyaux vis-à-vis
du lait local**

Au Sénégal, le litre de lait reconstitué à partir de poudre est vendu aux consommateurs entre 800 et 1100 FCFA, alors que le lait local est vendu jusqu'à 1500 FCFA le litre selon les zones.



La compétitivité des producteurs laitiers ouest-africains sur leur propre marché est mise à mal par le prix très bas des produits laitiers importés. Comme l'ont montré de récents travaux, « les importations de lait et de produits laitiers exercent une concurrence sur le lait et les produits laitiers locaux au niveau à la fois de la transformation et de la consommation¹ ». La situation empire avec le développement des produits réengraissés en matières grasses végétales, encore moins chers.

Pour les transformateurs (industriels ou mini-laiteries), « le lait cru est [...] pratiquement toujours plus cher à l'achat et plus coûteux à transformer (jusqu'à deux fois plus)² ».

Au niveau de la consommation, au Sénégal, le litre de lait reconstitué à partir de poudre est vendu aux consommateurs entre 800 et 1100 FCFA, alors que le lait local est vendu jusqu'à 1500 FCFA le litre selon les zones^{3,4}. Au Burkina Faso, le produit le moins cher pour le consommateur est ainsi le lait en poudre reconditionné (souvent à base de lait réengraissé en matière grasse végétale) avec un prix de 300 à 350 FCFA / litre (Équivalent lait liquide) ; alors que pour le lait local pasteurisé le prix est compris entre 800 et 1400 FCFA/litre en zone urbaine⁵.

Ces dernières années, l'écart de prix entre la poudre de lait entier (PLG) et le mélange MGV s'est amplifié (voir tableau ci-dessous).

Prix de revente de la poudre de lait et des mélanges de lait et de graisse végétale en poudre sur le marché au détail de Ouagadougou (sept. 2018)

Marques	Industrie de réensachage (pays)	Emballage (mat. grasses en g/kg)	Prix (Fcfa)	Prix (Fcfa/kg)	Prix (€/kg)
Lait en poudre entier :					
Kossam	Nima Industrie (Mali)	Sachet de 200g (26g)	750	3750	5,72
Laicran	Cotim (Mali)	Sachet de 400g (26g)	1700	4250	6,48
Mélange de lait écrémé et de graisse végétale en poudre :					
Vivalait	Sitrapal (Togo)	Sachet de 240g (28,5g)	700	2917	4,45
Vivalait	Sitrapal (Togo)	Sachet de 500g (28,5g)	1300	2600	3,96

G. Duteurtre – C. Corniaux, op.cit.

1 Broutin, C., Levard, L., Goudiaby, M-C. Quelles politiques pour la promotion de la filière «lait local», 2018
2 Broutin, C., Levard, L., Goudiaby, M-C. Quelles politiques pour la promotion de la filière «lait local» p78, 2018
3 Broutin, C., Levard, L., Goudiaby, M-C. Quelles politiques pour la promotion de la filière «lait local», 2018
4 Voir Annexe 2 pour un relevé de prix dans 4 pays d'Afrique de l'Ouest, 2018
5 Broutin, C., Levard, L., Goudiaby, M-C. Quelles politiques pour la promotion de la filière «lait local», 2018

Le mélange de lait écrémé et de graisse végétale en poudre est vendu environ 30% moins cher que la poudre de lait entier sur le marché africain.⁶

6 J. Berthelot



© Switch asbl

Ces écarts de prix sont importants pour des populations majoritairement pauvres, qui n'ont guère d'autre choix que d'acheter le lait le moins cher. Cependant, étant donné que la consommation de produits laitiers par ces populations ne représente qu'une faible part des dépenses des ménages, l'argument de la sécurité alimentaire pour justifier une politique de bas prix des poudres de lait importées ne se justifie pas, d'autant plus que la pauvreté se situe principalement en zones rurales, vivant majoritairement de l'élevage et de l'agriculture.

Pour rapprocher les prix de ces deux sources d'approvisionnement, on peut soit baisser les coûts de production et donc le prix du lait local, soit augmenter le prix des produits importés. Nous venons de voir que le prix de ces derniers baisse et que l'UE prévoit d'en exporter davantage. A l'heure actuelle, la tendance irait donc plutôt vers la première option, en intensifiant la production laitière dans certaines régions d'Afrique de l'Ouest et en diminuant les frais de collecte. C'est ainsi que la Laiterie du Berger au Sénégal (Danone) a pu abaisser le coût du lait rendu usine de 370 FCFA/kg en 2013 à 315 FCFA en 2015 puis 2017⁷.

Les États d'Afrique de l'Ouest rechignent à

augmenter les droits de douane de la poudre de lait importée, qu'ils classent comme des « produits de première nécessité », afin de maintenir une alimentation la moins chère possible pour les populations urbaines pauvres.

Nous verrons dans la section 6 que le prix bas auquel parvient la poudre de lait européenne en Afrique de l'Ouest est un prix quelque peu artificiel, lié aux politiques laitière et agricole européennes, qui subventionnent les exploitations et permettent aux laiteries d'acheter le lait aux producteurs à un prix inférieur à leur coût de production.

Par ailleurs, s'il reste le critère le plus important par rapport au pouvoir d'achat, le prix n'est pas le seul : le goût et la typicité du produit peuvent conduire le consommateur vers des produits locaux traditionnels plutôt qu'importés. L'inverse est aussi vrai : les générations urbaines s'habituent aux goûts des produits importés et peuvent devenir réticents par rapport aux produits locaux. A Dakar par exemple, le goût du lait en poudre est apprécié au petit déjeuner.

Au Burkina-Faso, « la consommation du lait local est entrée dans les habitudes alimentaires. Les Burkinabés savent qu'on peut transformer le lait frais en yaourt et donc de plus en plus de personnes préfèrent le yaourt fait à base de lait

7 Dossier campagne lait Afrique de l'Ouest - 2018

local au yaourt issu du lait en poudre »⁸, indique Ibrahim Diallo, président de l'Union nationale des mini-laiteries et producteurs de lait du Burkina-Faso.

AU NIGER : UN INDUSTRIEL DÉPASSÉ PAR LE SUCCÈS DE LA PRODUCTION DE LAIT LOCAL

Le lait local n'est pas compétitif, du point de vue du prix, face à la poudre vendue en vrac, encore moins face au mélange low cost réengraissé. Il est en revanche tout à fait compétitif par rapport au sachet Nido de 26g qui est vendu 200 FCFA. Très répandu dans les kiosques des vendeurs de rue, ce sachet de la marque Nestlé ne permet de faire qu'un seul verre de lait. Le litre revient alors à 1 000 FCFA, soit deux à trois fois le prix du lait local. La limite ici n'est pas le prix, mais la conservation qui donne l'avantage à la poudre de lait. L'argument souvent avancé de non compétitivité du lait local doit donc être nuancé et ne devrait pas décourager d'investir dans les filières lait local. En dépit de ce contexte globalement défavorable, le projet Nariindu, qui associe un industriel nigérien, des centres de collecte paysans multi-services et est soutenu par l'Iram et Karkara, a considérablement amélioré la qualité du lait livré, augmenté la quantité collectée (+ 600 % en six ans pour le centre d'Hamdallaye) et diminué la saisonnalité de la production. L'offre de lait local dépasse à présent la capacité d'écoulement de l'industrie partenaire, qui a imposé des quotas limitant les quantités achetées en 2017. Ce qui pose d'autres questions pour les producteurs ayant accru leurs capacités de production avant la mise en place des quotas, forts dépendants de ce débouché, et peu associés à la gouvernance sur l'aval de la filière dans ce modèle⁹. Cet industriel produit du lait pasteurisé en sachets, des yaourts et du lait caillé. La demande des consommateurs pour ces produits étant également croissante, l'industriel a décidé d'investir pour accroître sa capacité¹⁰.

Incohérences avec les engagements de développement européens

Les exportations européennes de produits laitiers ont clairement un impact négatif sur le développement de la filière laitière locale en Afrique de l'Ouest¹¹. C'est d'autant plus le cas avec les exportations des mélanges MGV. Pourtant l'Union européenne n'assume pas assez son obligation de respecter la cohérence de ses politiques (dans ce cas précis la Politique Agricole Commune) en faveur du développement. Adopter le principe de « ne pas nuire » par la PAC devrait se traduire par un élargissement des outils de monitoring existants de l'UE aux secteurs agricoles qui sont essentiels pour des pays en développement dans leurs efforts de renforcer leurs capacités de production agricole locale, les moyens de subsistance et les marchés locaux. Sur la base de l'analyse des tendances des exportations vers les pays en développement ayant des sensibilités identifiées, l'UE devrait donner aux gouvernements des pays en développement une plus grande marge de manœuvre pour la mise en œuvre des mesures requises pour protéger et soutenir la production locale.

On ne peut ignorer les conséquences de la production d'huile de palme. Son extension provoque des dégâts environnementaux, et de manière croissante, dans de nouvelles zones de production, y compris en Afrique de l'Ouest. Elle contribue à la déforestation et à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre. L'extension des plantations agro-industrielles, y compris par les investisseurs européens, s'accompagne fréquemment de conflits fonciers et de perte d'accès aux terres de cultures des communautés locales. Les promesses de développement économique et d'emplois dans ces plantations ne sont que rarement traduites en réalité¹². Les initiatives diverses de certification d'huile de palme durable¹³ n'ont pas permis de transformer en profondeur la chaîne d'approvisionnement vers une huile de palme réellement durable, sur la déforestation et les accaparements de terres dans les régions équatoriales, y compris en Afrique, où les plantations se développent, avec - entre autres - des investissements de firmes européennes.

8 Interview dans Défis Sud - décembre 2015

9 Intervention de M Seyni Amadou lors du Séminaire sur le lait local en Afrique de l'Ouest organisé par le CFSI le 26 février 2019.

10 D'après « Soutenir la filière lait local en Afrique de l'Ouest pour combattre la pauvreté » - CFSI - novembre 2018

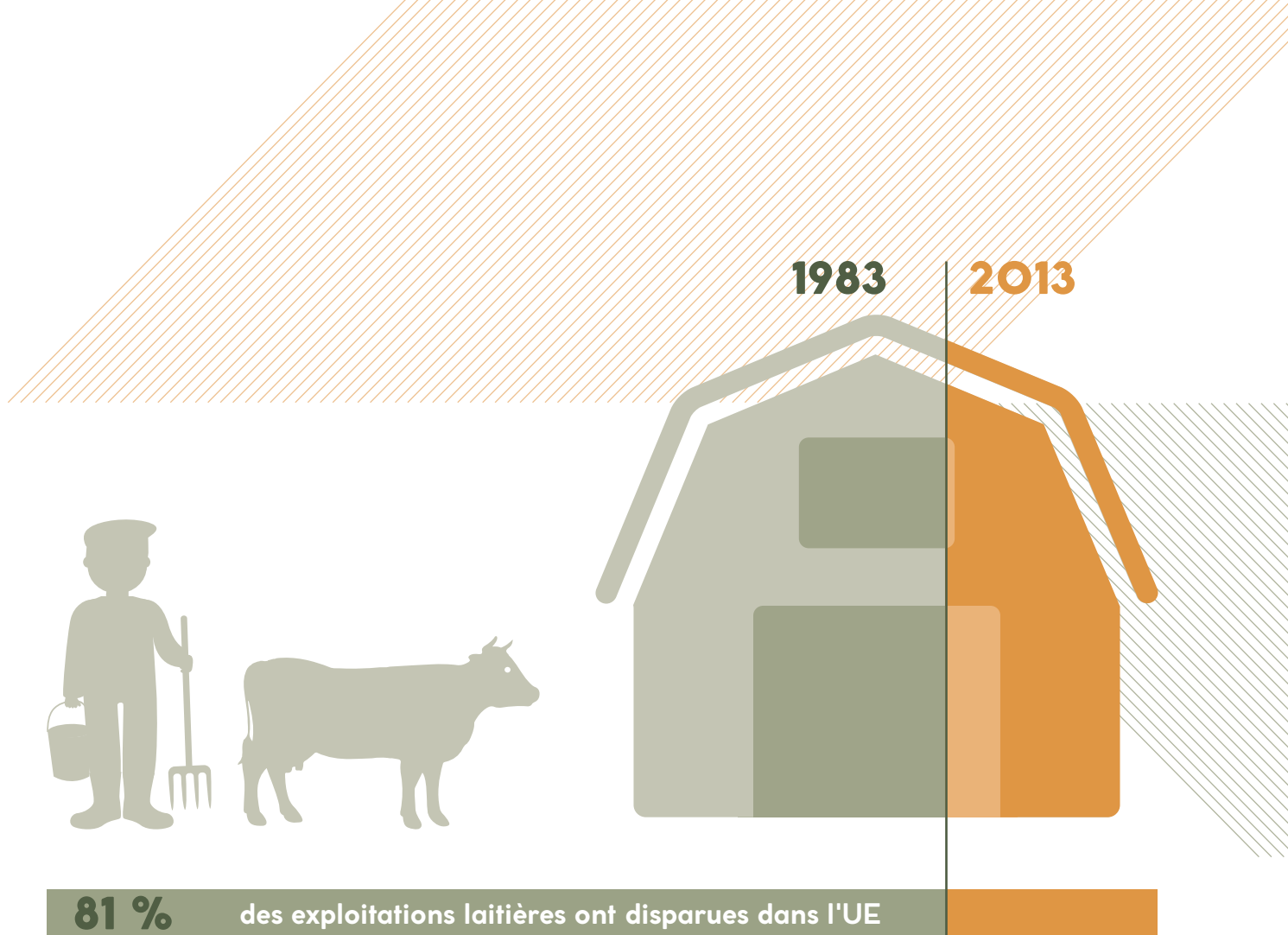
11 Broutin, C., Levard, L., Goudiaby, M-C, Quelles politiques pour la promotion de la filière «lait local», 2018.

12 Voir entre autre : FIAN, Accaparement de terres et huile de palme en Sierra Leone, 2019 (https://www.fian.be/IMG/pdf/malen_case_report_fr_web.pdf).

13 FIAN et autres ONG, Dossier, Le mythe de l'huile de palme 100% durable, Les limites des initiatives volontaires : le cas de la RSPO et de l'Alliance belge pour une huile de palme durable. 2018 (<https://www.fian.be/IMG/pdf/dospalmoliefr-1217-lrnb.pdf>)

5 ×

**Conséquences
désastreuses pour
les producteurs
ouest-africains et
européens**



Prix du lait en-dessous des coûts de production dans l'UE, prix du lait importé beaucoup moins cher que le lait local en Afrique de l'Ouest : les politiques menées ont un coût social énorme au nord et au sud.

Des producteurs ouest africains en sursis ?

En 2015, Ibrahim Diallo expliquait : « avec la levée des quotas et l'embargo russe, vers où les Européens vont-ils se tourner ? Vers l'Afrique et cela nous inquiète beaucoup. Aujourd'hui le lait en poudre est devenu tellement moins cher qu'on n'est pas compétitif sur le marché. En plus notre coût de production est de plus en plus élevé »¹.

Étant donné les nombreuses contraintes qui pèsent sur la production laitière ouest-africaine (voir section 1) et les importations à bas prix, la tendance actuelle à combler le déficit en lait local par du lait importé va s'accroître, voire s'accélérer avec le développement des

importations de mélange réengraissé-MGV. Cela freine considérablement le développement de la production laitière.

Pour avoir envie de produire plus, il faut que le prix du lait soit juste et que ce prix ne soit pas seulement entre les mains de la transformation laitière (laiterie). Si, comme en Europe, l'intensification de la production a pour objectif d'abaisser le prix du lait local, l'augmentation de productivité profite à l'aval et non aux producteurs. D'où l'importance de mettre en place des circuits commerciaux différents ou des organisations coopératives réellement aux mains des éleveurs. Des mini-laiteries entre les mains des éleveurs et en lien entre elles en sont un exemple à fort potentiel. Par ailleurs, la modernisation et le développement de la filière ne doit pas écarter les femmes des nouveaux revenus générés et de la prise de décision.

Les circuits locaux plus courts comme les mini-laiteries sont une manière d'augmenter les revenus des productrices et producteurs, tout comme la recherche d'une diminution de leurs coûts de production, notamment via des systèmes collectifs permettant l'accès à l'alimentation du bétail à moindre coût.

¹ Interview dans Défis Sud - op.cit.



© SOS Palm

Si les politiques africaines et européennes sont réorientées, si les erreurs du productivisme européen n'y sont pas reproduites, les producteurs ouest-africains ont devant eux un marché florissant qui pourrait valoriser leurs territoires et réduire la pauvreté des zones rurales. Dans le cas contraire, beaucoup d'entre eux resteront en sursis précaire ou désertent les zones pastorales, y aggravant la pauvreté, l'exode et l'insécurité.

« Le mélange engrais à l'huile de palme nous tue à petit feu »

souligne Moustapha Dia, Président de l'Adena²

Les producteurs européens sur un baril de poudre : de plus en plus de lait, de moins en moins de producteurs, et toujours pas de revenu

Si l'Afrique de l'Ouest importe tant de poudre de lait européenne, on pourrait croire que cela profite aux producteurs européens. Ce n'est pas le cas pour la plupart d'entre eux. Le lait leur est payé le plus souvent à des prix inférieurs à leurs coûts de production et ceux qui survivent le peuvent grâce aux subventions européennes et nationales, mais souvent aussi grâce au salaire extérieur de leur conjoint.

De 1983 à 2013, le nombre d'exploitations laitières dans les 10 premiers États membres de l'UE a

diminué de 81%³. Dans l'UE à 28, il restait 600.000 exploitations laitières spécialisées en 2013. En France, par exemple, le nombre de producteurs, après être passé de 155.000 à 80.000 entre 1995 et 2010⁴, pourrait se réduire à 20.000 seulement en 2035.

Depuis l'annonce de la fin des quotas, les producteurs européens ont déjà vécu deux crises laitières importantes qui ont vu le prix s'effondrer en 2009 et 2015-2016, et un grand nombre d'exploitations laitières disparaître.

Les fermes danoises, avec plus de 400 vaches en moyenne, souvent considérées comme modèle d'intensification à suivre, sont fortement endettées (20.000€ par vache en 2010⁵), très dépendantes des banques et menacées de faillite quand le prix du lait plonge. Le nombre d'exploitations laitières y est passé de 33.000 en 1984 à 3.000 en 2014.

L'UE a choisi la fuite en avant de la surproduction et de l'exportation de poudre de lait, à faible valeur ajoutée, dans une course suicidaire – pour les producteurs – à l'abaissement des coûts de production avec les autres pays exportateurs. Si l'on continue dans la voie actuelle, 15.000 usines à lait de 1000 vaches produisant 10.000 litres de lait par an suffiraient à réaliser la production européenne actuelle.

Depuis la fin des quotas en 2015, la Commission européenne ne cesse de faire miroiter aux producteurs un marché mondial en croissance et les pousse à produire plus, ce qu'ils font. Alors que les coûts de production augmentent, le prix du lait monte et descend, au gré des aléas du marché mondial, sur lesquels les producteurs n'ont pas de prise.

² Intervention lors du Séminaire sur le lait local en Afrique de l'Ouest organisé par le CFSI le 26 février 2019. Adena = Association pour le Développement de Namarel, présente au Sénégal.

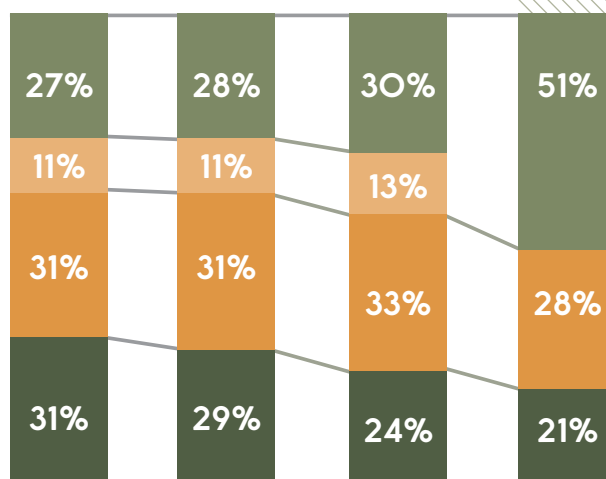
³ [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2018/630345/EPRS_BRI\(2018\)630345_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2018/630345/EPRS_BRI(2018)630345_EN.pdf)

⁴ France Agrimer, 2011

⁵ André Pfimlin, Europe laitière, 2010

Distribution de la valeur ajoutée dans la chaîne alimentaire européenne

- Vente d'aliments au détail
- Grossiste alimentaire
- Industrie alimentaire
- Agriculture



Prof. Alan Matthews

Poudre de lait... poudre aux yeux ?

Rappelons que le marché mondial est un marché résiduel, représentant moins de 10% de la production, et portant surtout sur des produits industriels (poudre, beurre, fromages-ingrédients) peu rémunérateurs pour le producteur européen, alors que le marché européen de produits frais élaborés et de fromage de qualité est important et serait rémunérateur si le prix du lait n'était pas basé sur les cours mondiaux des produits d'exportation. En 2015, les poudres de lait ne représentaient que 2,9% des produits laitiers finaux dans l'UE⁶. La transformation (coopérative ou privée) et la grande distribution accaparent les marges réalisées auprès des consommateurs européens sur les produits élaborés.

L'UE s'intéresse à la production, à l'exportation, beaucoup moins aux producteurs.

Par ailleurs, l'industrialisation des exploitations laitières sur le modèle danois, dont le faible revenu repose souvent sur la vente subventionnée de biogaz, le soutien des banques et autres facilités, a d'autres externalités négatives, en particulier sur l'environnement et le climat : absence de pâturage, forte consommation de soja importé d'Amérique du Sud, déplacement de la production vers les ports d'importations du soja au détriment des régions de prairies permanentes plus enclavées, émissions de méthane et d'ammoniac, ...

En résumé :

- les producteurs de lait ouest-africains sont concurrencés sur leur marché par les importations de produits européens, qui freinent le développement de la production locale,
- les producteurs européens sont déstabilisés par les prix du lait trop bas et, malgré les subventions européennes, voient leur nombre diminuer rapidement,
- si les producteurs sont perdants, qui sont les gagnants ?

6 Eurostat. Agriculture statistics, milk, 2016

6 ×

Les responsabilités

La responsabilité des politiques européennes

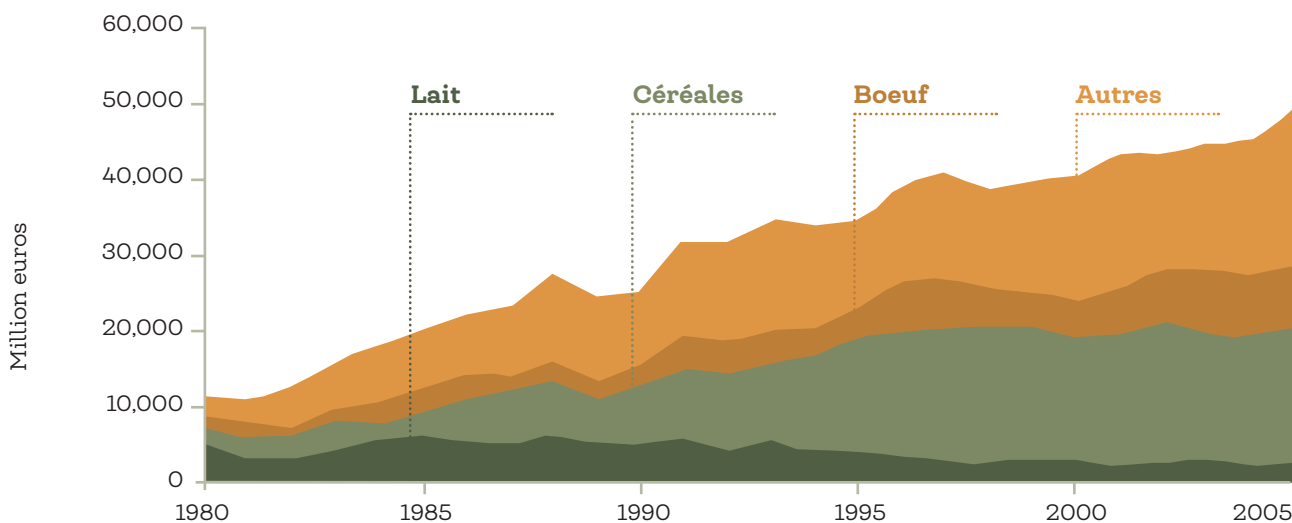
Les politiques laitière, agricole, commerciale de l'Union européenne et de l'Afrique de l'Ouest sont en cause dans ce désastre en cours. Nous nous intéresserons ici essentiellement aux politiques européennes, éloignées de leur obligation de cohérence de politiques pour le développement.

> LA POLITIQUE LAITIÈRE EUROPÉENNE

Pendant 31 ans, de 1984 à 2015, l'UE a régulé sa production laitière grâce à des quotas laitiers limitant le volume de production européen, réparti entre les États membres et les producteurs, selon des références historiques. Il s'agissait pour l'UE davantage de juguler les dépenses (achat des excédents sur le marché, stockage, aide à l'exportation) liées aux montagnes d'excédents produits auparavant, que de maintenir un nombre important de producteurs. L'intensification de la production, avec moins d'exploitations produisant davantage, restait à l'ordre du jour.

Le quota laitier européen a été fixé à une hauteur inférieure au niveau de production antérieur, mais supérieur de 10% à la consommation européenne, afin de maintenir des exportations (subventionnées) et aussi de faire pression sur le prix du lait payé aux producteurs. La production laitière a été alors stabilisée, et les dépenses européennes du secteur laitier ont diminué, grâce à cette régulation du marché, tandis que les dépenses des autres secteurs non régulés augmentaient¹.

Dépenses sectorielles UE



Mais en 2003, la politique laitière européenne est mise en accord avec la nouvelle orientation de la Politique agricole commune (voir point suivant) : dérégulation des marchés, alignement des prix européens sur les prix mondiaux, compensation partielle de la baisse des prix par une aide directe aux producteurs, découplée de la production, abaissement des droits de douane sur les importations de produits laitiers, qui restent cependant élevés. Cette nouvelle orientation a été poussée par l'industrie laitière, qui veut s'approvisionner à bas prix et conquérir des marchés à l'exportation.

L'UE annonce la fin des quotas pour 2015, avec une augmentation progressive du quota européen à partir de 2008, accompagnant la baisse des prix : pour les producteurs, il s'agit de produire plus... pour gagner moins. Les producteurs doivent « suivre les signaux du marché », sur lequel l'UE doit intervenir le moins possible².

Ce qui devait arriver arriva : après un court épisode de hausse du prix du lait en 2007-2008 due à une conjoncture internationale passagère, le prix s'effondre en 2008 au moment où l'UE confirme l'abandon des quotas et augmente la production : une très grave crise se développe en 2009, avec de fortes mobilisations des éleveurs, allant jusqu'à des grèves de livraison. Un tiers des exploitations laitières disparaît entre 2007 et 2010.

La Cour des Comptes de l'UE publie en octobre 2009 un rapport d'évaluation sur les quotas laitiers et constate que « les quotas laitiers ont limité efficacement la production mais que leur niveau s'est avéré longtemps trop élevé par rapport aux capacités du marché à absorber

¹ Pour être plus précis, il faudrait aussi imputer au secteur laitier une partie du budget affecté au secteur des grandes cultures, qui produisent une partie de l'alimentation des vaches laitières.

² Mais les aides découplées et les droits de douane élevés sont bien une intervention publique forte sur le marché !



les excédents... Il incombe à la Commission et aux États membres d'orienter en priorité leurs efforts vers la satisfaction des besoins du marché domestique européen et, complémentirement, vers la production de fromages et d'autres produits à haute valeur ajoutée exportables sans aides budgétaires³ ». Mais la Commission européenne passe outre et, sous la conduite de la Commissaire danoise Mariann Fischer-Boel, rétorque que l'adaptation au marché domestique « n'est ni un objectif politique ni un objectif économique⁴ ».

En 2012, sous l'égide du Commissaire roumain Dacian Ciolos, l'UE, pour calmer la colère des éleveurs, décide une adaptation de sa politique laitière (le « paquet lait ») censée donner plus de pouvoirs aux éleveurs à travers la contractualisation obligatoire avec les laiteries – ce qui revient à privatiser la politique laitière au profit des laiteries –, et l'incitation à créer des organisations de producteurs, mais avec de telles limites que le pouvoir restera aux laiteries.

Après la fin des quotas en 2015, la production « libérée » explose et c'est de nouveau la crise, d'autant plus que l'embargo russe sur les exportations UE et la demande moins forte de la Chine pèsent sur les cours. En 2015-2016, les éleveurs européens perdent 20 milliards d'euros de revenu⁵. Mais la Commission, sous la responsabilité du commissaire irlandais Phil

Hogan – dont le pays a les coûts de production les plus bas de l'UE grâce à la douceur de son climat et entend bien doubler sa production – refuse d'agir. Le prix du lait tombe alors en-dessous du seuil d'intervention de 220€/tonne, pourtant fixé très en-dessous des coûts de production estimés dans une fourchette entre 374-451 €/tonne⁶, et l'UE doit racheter massivement de la poudre de lait écrémé sur le marché, jusqu'à 380.000 tonnes, aux frais des contribuables.

En juillet 2016, sous la pression des éleveurs et de certains ministres, la Commission consent à engager un programme volontaire de réduction de la production, auquel beaucoup d'éleveurs participent, avec succès⁷. La production diminue, le prix remonte. Mais la leçon n'est pas retenue et, à l'automne 2017, la production UE dépasse toutes les prévisions. Cependant, dans sa proposition du 1^{er} juin 2018 de réforme PAC post 2020, la Commission ne reprend pas la mesure de 2016 et parie toujours sur le marché mondial.

Aujourd'hui, grâce notamment à une forte sécheresse en 2018 en Europe, la production s'est stabilisée et les stocks de poudre de lait ont fondu, bradés – sans transparence – par la Commission européenne en pesant sur les cours. Le prix du lait, un peu plus élevé (0,35€/l en décembre 2018), reste en-dessous du coût de production de nombreuses exploitations.

3 Rapport spécial n°14 – Cour des comptes européenne, 2009

4 André Pflimlin – op. cit. p. 238

5 A. Pflimlin, séminaire « Consommer local, l'avenir de l'alimentation en Afrique de l'Ouest-Paris, 26/2/2019

6 Pour les pays suivants : Allemagne, Belgique, Danemark, France, Luxembourg et Pays-Bas, http://www.europeanmilkboard.org/fileadmin/Dokumente/Milk_Production_Costs/Gesamtbrochure/Cost_study_2017_new.pdf

7 Communiqué de presse, Commission européenne, 5/7/2017, étude A.Fink-Kessler, A.Trouvé pour EMB, juillet 2017



L'Union européenne reste le grand perturbateur du marché mondial, pouvant le saturer en quelques mois. Les exportations de poudre de lait écrémé augmentent de plus de 40% entre 2016 et 2018 pour atteindre 834.092 tonnes⁸. Sans régulation de la production en amont des crises, sans priorité donnée au marché interne et à des produits à haute valeur ajoutée, sans redistribution de la valeur ajoutée dans la filière laitière, les prochaines crises sont déjà annoncées, avec leur lot de restructuration, de suicides d'éleveurs, et d'excédents de poudre de lait à écouler sur les marchés asiatique et africain.

> LA CONCURRENCE DÉLOYALE DE LA PAC SUR LES MARCHÉS EXTÉRIEURS

On ne peut comprendre la politique agricole et laitière européenne d'aujourd'hui et ses effets sur les pays tiers sans revenir sur le lien essentiel de la Politique agricole commune (PAC) avec les règles du commerce international agricole, qui datent de 1994.

La Commission européenne ne cesse de le clamer haut et fort à chacune de ses interventions : l'UE a éliminé, depuis la réforme PAC de 1992 et celles qui ont suivi, les subventions à l'exportation, qui ont des effets de distorsion sur les échanges. C'est vrai. Mais les subventions internes aux exploitations, à l'industrie, qui représentent la plus grande partie du budget de la PAC, n'ont-

elles aucun effet ?

Ici, il nous faut revenir à la réforme majeure de la PAC en 1992, en parallèle des négociations GATT⁹ sur les règles du commerce international agricole. A cette époque, les USA et l'UE, accusées de dumping par les pays tiers à cause des subventions aux exportations qu'elles pratiquaient, se sont entendues en 1992 pour utiliser une « faille » des règles du GATT.

D'après le GATT, le dumping est l'exportation d'un produit à un prix inférieur au prix du marché domestique. C'était le cas de l'UE dans la première PAC de 1962 à 1992, où les prix agricoles européens étaient plus élevés que sur le marché international, ce qui nécessitait des restitutions (subventions) à l'exportation pour pouvoir vendre au prix mondial. C'était effectivement déloyal vis-à-vis des pays tiers.

Pour ne pas perdre leur domination sur les marchés agricoles internationaux de l'époque, les USA et l'UE ont trouvé une solution leur permettant de continuer à subventionner leur agriculture et à exporter, sans être accusés de dumping. Il leur suffisait pour cela d'abaisser leurs prix agricoles au niveau des prix mondiaux et de compenser cette baisse par des aides directes aux exploitations, d'abord semi-couplées à la production, puis découplées à partir de 2003, en prétendant que les aides découplées n'ont pas d'effet de distorsion sur les échanges.

Les rapports de force économiques et

⁸ EU Milk Market Observatory, https://ec.europa.eu/agriculture/sites/agriculture/files/market-observatory/milk/pdf/eu-extra-trade_en.pdf

⁹ Accord général sur les tarifs douaniers



Plaçons-nous dans la position du producteur de lait sénégalais qui voit arriver dans le port de Dakar des sacs de poudre de lait européenne qui lui font concurrence.

géostratégiques de l'époque leur ont permis d'imposer l'adoption de ces nouvelles règles, devenant les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 1994.

Ce fut l'un des principaux moteurs de la réforme PAC de 1992 et des 4 réformes qui ont suivi. Les règles du commerce international formatent la PAC et les autres politiques agricoles dans le monde.

Plaçons-nous maintenant dans la position du producteur de lait sénégalais qui voit arriver dans le port de Dakar des sacs de poudre de lait européenne qui lui font concurrence. Avant la réforme lait de 2003, ces sacs pouvaient arriver au prix mondial grâce aux subventions à l'exportation de l'UE. Depuis 2003, les mêmes sacs arrivent au port de Dakar, toujours au prix mondial, sans aides à l'exportation de l'UE. Mais elles ont pu être achetées au producteur européen à ce prix mondial, inférieur à son coût de production, parce que l'UE a versé des aides qui permettent au producteur de lait de vendre son lait à un prix inférieur à son coût de production. Pour le producteur de lait sénégalais, la situation n'a pas changé et la concurrence déloyale est la même, comme l'effet de distorsion, que la subvention UE soit couplée à ou découplée de la production.

Mais l'UE peut clamer qu'il n'y a plus de dumping parce qu'elle exporte au même prix que le

prix du marché intérieur : c'est là l'astuce de la définition du dumping du GATT et non celle courante qui est celle d'un produit vendu à un prix inférieur à son prix de revient. Cependant le 3 mars 2005¹⁰, l'Organe d'appel de l'OMC a infirmé cette définition, reprenant la définition courante et condamnant les USA pour leurs subventions aux producteurs de coton. Les USA ont abandonné ensuite leurs subventions découplées de la production, pas l'UE.

Les subventions PAC dont bénéficient les exploitations laitières et les surfaces consacrées à l'alimentation du bétail et aux fourrages contribuent donc aux exportations de poudre de lait à bas prix de l'UE vers l'Afrique de l'Ouest. Elles ont bien un effet de distorsion sur les échanges et pourraient être attaquées devant l'OMC. Le montant perçu pour chaque litre de lait s'élève en moyenne à 6,74 centimes d'euro, soit 44,2 FCFA par litre¹¹.

Ces subventions ne compensent même pas entièrement le fait que le prix du lait payé aux producteurs européens est inférieur à leur coût de production. Sans les primes PAC, et sans la forte protection du marché intérieur par

¹⁰ En fait 4 fois : affaires des produits laitiers du Canada de décembre 2001 et décembre 2002, du coton des USA du 3 mars 2005 et du sucre de l'UE du 28 avril 2005 - documentation OMC - cité par J. Berthelot

¹¹ J. Berthelot, op.cit

des droits de douane élevés, les producteurs seraient en faillite. Les primes sont là pour qu'ils continuent à produire et à approvisionner l'aval à des prix inférieurs aux coûts de production¹² : la PAC a institutionnalisé la vente à perte et c'est là le deuxième moteur principal de la réforme PAC de 1992, toujours en pleine action. Les primes PAC sont en fait des subventions des contribuables à l'industrie laitière et à la grande distribution¹³. Le contribuable européen sait-il qu'il finance ainsi Lactalis et Carrefour, Arla et Tesco, Danone et Aldi,... ? Sait-il qu'il finance l'exportation de poudre de lait à bas prix vers l'Afrique de l'Ouest ?

Le contribuable européen sait-il qu'il finance ainsi Lactalis et Carrefour, Arla et Tesco, Danone et Aldi,... ? Sait-il qu'il finance l'exportation de poudre de lait à bas prix vers l'Afrique de l'Ouest ?

Par ailleurs, il faudrait ajouter aux subventions PAC tous les financements européens et nationaux aux infrastructures, moyens de transport, crédit, ainsi que les subventions nationales à l'énergie produite par les méthaniseurs des grandes exploitations laitières. Toutes ces subventions facilitent la production et l'exportation et n'ont pas d'équivalent en Afrique de l'Ouest.

> LA POLITIQUE COMMERCIALE EUROPÉENNE : LES APE AU DÉTRIMENT DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Sil les règles actuelles du commerce international, on vient de le voir, favorisent les exportations de poudre de lait à bas prix, les accords commerciaux dits de « partenariat économique » (APE) entre l'UE et plusieurs régions en développement, dont l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO + Mauritanie) sont déterminants. Ils s'inscrivent, pour l'UE, dans une stratégie de multiplication d'accords régionaux ou bilatéraux de « libre » échange. D'ailleurs, c'est la DG commerce de la Commission européenne qui pilote ces accords, et non plus la DG Développement et Coopération. Pour Christiane Taubira, auteure d'un rapport sur les APE pour le gouvernement français, « les APE sont des accords de commerce et non de développement »¹⁴.

L'Union européenne, qui a construit sa force de frappe exportatrice laitière en protégeant son

marché depuis le début de la PAC¹⁵, veut imposer aux pays d'Afrique de l'Ouest, en développement, de libéraliser leur commerce avec l'UE avant d'avoir consolidé leur économie.

En 2001, l'UE avait accordé, dans son dispositif « Tout sauf les armes » (TSA) en faveur des pays les moins avancés (PMA), un libre accès à son marché tout en continuant à pouvoir taxer les importations de l'UE. Les APE annulent le TSA en imposant la suppression des droits de douane sur 80% des exportations de l'UE.

L'APE régional avec l'Afrique de l'Ouest a été finalisé en 2014, mais le Nigéria, qui représente la moitié de la population régionale, refuse jusqu'à aujourd'hui de le ratifier, pour ne pas contrecarrer l'industrialisation de son pays et son commerce avec les autres pays de la région.

La réélection fin février 2019 du Président Muhammadu Buhari laisse à penser que, très vraisemblablement, l'APE régional ne sera jamais finalisé.

Deux accords intérimaires (APEi) ont été signés avec la Côte d'Ivoire et avec le Ghana. L'APEi de la Côte d'Ivoire est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019 : il prévoit, entre autres, l'abaissement du droit de douane sur les sacs de 25 kg de poudre de lait de 5% à 0% en 2024. L'APEi du Ghana devrait entrer en vigueur en 2020 et prévoit un abaissement progressif de ce droit de douane dans les années suivantes¹⁶. Le risque est réel que la poudre de lait moins taxée transite depuis le Ghana et la Côte d'Ivoire vers les autres pays de la CEDEAO sans APE, qui gardent le TEC à 5% de la CEDEAO pour la poudre de lait.

Concernant le mélange MGV en sacs de 12,5kg ou plus (code 19019010 et -20), le TEC régional est de 5% alors qu'il est de 20% pour les importations de sacs de moins de 12,5kg. Avec ou sans APE régional, le taux de 20% sur ces importations continuera de s'appliquer aux autres États d'Afrique de l'Ouest sans APE intérimaires, car, dans l'APE, il a été exclu de la libéralisation. Cependant, dans l'APEi de Côte d'Ivoire le droit de douane de ce mélange MGV passera à 5% dans 13 ans et au Ghana il passera de 10% à 5 puis 0% en 2030. Les importations de mélanges soumis à 5% seront également totalement libéralisés, d'où un risque accru de réexportation par la Côte d'Ivoire et le Ghana vers les autres États.

Malgré les critiques du Parlement français et de gouvernements de l'UE (Royaume-Uni, Allemagne), du Président du Ghana et du Nigéria,

12 Relire le discours de Pascal Lamy, commissaire UE au commerce devant la CIIA (confédération de l'industrie agro-alimentaire) le 19/6/2003 – cité par J. Berthelot – op. cit

13 Et bien entendu aussi aux grandes exploitations, la majeure partie des subventions étant par hectare, sans plafond.

14 Interview au Journal du Dimanche, 7/7/2008.

15 Dans la PAC actuelle, les prix intérieurs sont souvent plus bas que les coûts de production, ce qui est aussi une forme de protection vis-à-vis des importations, possible seulement avec des subventions aux exploitations.

16 Calendrier de l'APEi Ghana encore en discussion



© SOS Faim

vis-à-vis des APE, la Commission Européenne, qui négocie au nom des 28 états, a refusé de modifier l'accord APE finalisé en 2014 et n'a pas reconnu 3 études d'évaluation de l'APE, négatives, qu'elle avait commanditées elle-même¹⁷.

L'UE prétend ne pas avoir d'« intérêt offensif commercial » agricole vis-à-vis de l'Afrique de l'Ouest, les volumes d'échange concernés n'étant pas encore très importants – excepté pour le mélange MGV –, comparés au commerce agricole avec d'autres régions du monde. Pourtant, elle cherche à imposer l'APE régional et avance les pions de ses firmes laitières (et autres) en Afrique de l'Ouest, marché à fort potentiel de croissance.

L'UE est également engagée dans la négociation de l'accord succédant à celui de Cotonou entre l'UE et 79 Pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique), signé en 2000 et qui expire en 2020. Cet accord comportera un volet UE-Afrique. Le Conseil européen a adopté le mandat de négociation donné à la Commission européenne en juin 2018. La Commission espère la fin de la négociation à l'été 2019.

Dans les négociations à venir, l'UE doit réaliser qu'elle n'a pas intérêt à transformer ses relations commerciales avec l'Afrique en bombe sociale à retardement, étant donné les problèmes de pauvreté rurale, d'insécurité de la zone sahélienne, et de migrations.

« Les négociations d'APE en cours doivent cesser, les APE signés ne doivent pas entrer en vigueur sous leur forme actuelle et les APE intermédiaires doivent être révoqués » – Confédération internationale des Syndicats (ITUC)¹⁸

17 J. Berthelot, « vous avez dit libre échange ? l'APE UE-AO », L'Harmattan, 2018, p. 53

18 Cité par J. Berthelot op cit, 10 octobre 2017, p. 37

LA RESPONSABILITÉ DES POLITIQUES OUEST-AFRICAINES

Si la CEDEAO a lancé en 2015 une « offensive lait local 2025 » (voir section 8), force est de constater que les importations n'ont jamais été aussi importantes. Les gouvernements de la CEDEAO ont fixé un TEC, sur la grande majorité des importations de poudres de lait et de mélanges MG, de 5% seulement. La protection douanière est de 74,5% pour la poudre de lait écrémé pour l'UE¹⁹ et est de 60% dans la Communauté d'Afrique de l'Est. La CEDEAO a négocié un accord APE avec l'UE qui libéralise complètement les importations de poudres de lait²⁰ classiques dans les prochaines années, à l'exception cependant du taux de 20% pour le mélange MG de moins de 12,5kg, qu'elle ne devrait pas libéraliser. On a vu que cet accord ne rentrera sans doute pas en vigueur.

Il n'existe pas d'étiquetage régional clair obligatoire des produits alimentaires, et les firmes laitières qui investissent dans le reconditionnement de la poudre de lait ne sont pas obligées partout d'investir dans la transformation de lait local. Voilà quelques décisions ouest-africaines qui ne favorisent pas le lait local.

Face aux pressions des firmes laitières européennes, des firmes européennes d'import/export et de celles qui contrôlent certains grands ports ouest-africains, face aux pressions de l'Union européenne, mais aussi celles des importateurs ouest-africains, les gouvernements de la CEDEAO font pour l'instant le choix d'un approvisionnement en lait importé le moins cher possible pour leur population urbaine pauvre en augmentation.

Il est probable que les rapports de force économiques, financiers et stratégiques limitent ses marges de manœuvre, mais avec un marché de 400 millions de consommateurs, bientôt de 800 millions -beaucoup plus grand que celui de l'UE-, la CEDEAO pourrait peser davantage dans ses choix et renforcer sa souveraineté alimentaire.

L'Afrique de l'Ouest pourrait s'inspirer de l'Inde, qui a protégé sa production laitière en 1960 (ou du Kenya, en 2000). Avec ses millions de vaches locales à bas rendement et de tous petits troupeaux familiaux, et 1,3 milliard d'habitants, l'Inde est aujourd'hui autosuffisante et exportatrice nette de produits laitiers²¹, avec un haut niveau de consommation.

Par ailleurs, en mars 2018, 13 pays d'Afrique de l'Ouest ont signé, avec 31 autres pays, la ZLEC (Zone de libre-échange Continentale Africaine) sur un total de 55 États de l'Union africaine, mais le Nigéria reste le seul État d'Afrique de l'Ouest à ne pas l'avoir signé à ce jour. Les protocoles sur les droits de douane et les règles d'origine ne sont pas encore finalisés. La ZLEC prévoit une ouverture des marchés à 90% pour les produits échangés entre pays africains membres. Ce processus a été largement soutenu par l'UE.

La conjugaison des APEi de la Côte d'Ivoire et du Ghana, et le faible niveau du TEC de la CEDEAO et de la ZLEC risque d'aboutir à une situation encore plus difficile pour les pays d'Afrique de l'Ouest.²² Toutefois la ZLEC, projet sans doute prématuré avant la consolidation de l'intégration régionale des Communautés économiques régionales d'Afrique, ne sera pas opérationnelle à court terme.

Alors que 50% de la population est rurale et dépend de l'agriculture, que les territoires à valoriser sont immenses, que les besoins sont grands en infrastructures, électricité, organisation des filières, formation technique, ... la part de l'agriculture dans les budgets ouest-africains est encore trop faible (3%, malgré l'engagement de Maputo en 2003 d'engager 10% de leurs budgets nationaux au profit de l'agriculture).

La dépendance croissante des pays d'Afrique de l'Ouest des importations de produits alimentaires venant de toutes origines implique un coût de plus en plus important. Celui-ci a augmenté de plus de 50% ces 10 dernières années.

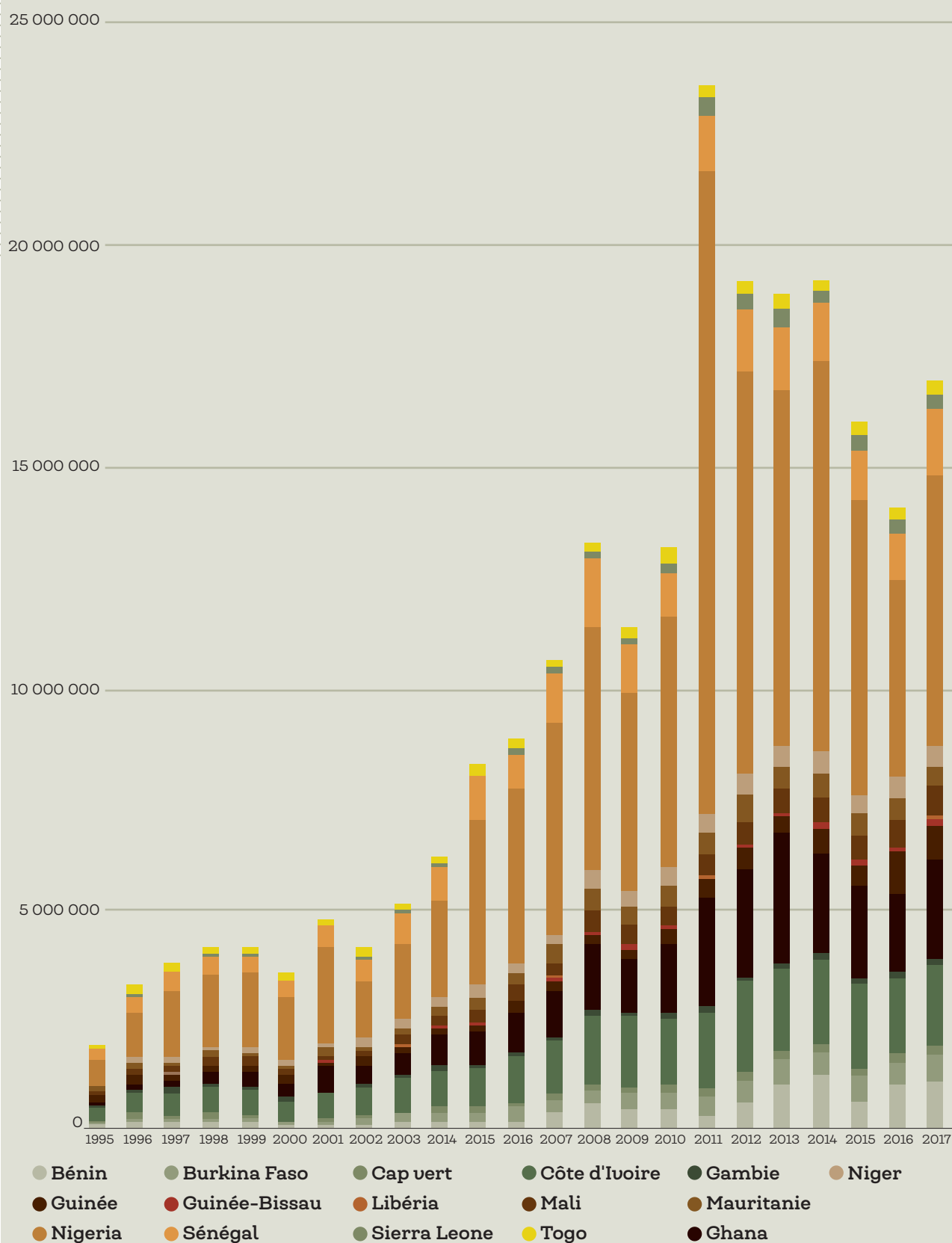
19 <https://www.sol-asso.fr/wp-content/uploads/2019/01/From-customs-duties-to-total-agricultural-protection.-April-19-2018.pdf>

20 Alors que la viande de volaille reste protégée par des droits de douane plus élevés.

21 C'est d'ailleurs un des obstacles à la finalisation de l'Accord de libre-échange avec l'UE qui voudrait lui imposer de réduire ses droits de douane sur les produits laitiers

22 La clause de la Nation la Plus Favorisée inscrite dans les APEi de Côte d'Ivoire et le Ghana les obligent à accorder à l'UE les avantages tarifaires prévus dans la ZLEC, c'est-à-dire à libéraliser 90% des importations, au-delà des 75% prévus dans les APEi. Les 13 autres pays de l'Afrique de l'Ouest membres de la ZLEC ne pourront taxer que 10% des produits qu'ils s'échangent entre eux, y compris donc des produits UE en provenance du Ghana et de la Côte d'Ivoire. D'où l'empressement de l'UE à appuyer la création de la ZLEC. La CEDEAO devra réviser ses règles d'origine sur la libre circulation des produits agricoles en son sein et surtout les faire appliquer strictement. Voir J.Berthelot - op.cit

Importations de produits alimentaires des Etats d'Afrique de l'Ouest de 1995 à 2017, en 1000 dollars



J.Berthelot à partir des données CNUCED

La responsabilité des firmes laitières européennes

« L'agriculture ivoirienne représente un eldorado pour l'agroalimentaire français... La stratégie reste de chasser en meute et d'installer durablement des filiales d'entreprises françaises²³ ».

Pierre Gattaz, Président du syndicat patronal français.

« L'Afrique est le continent de demain. Nous investissons aujourd'hui sur ce continent comme nous l'avons fait en Asie il y a 15 ans²⁴ ».

Emmanuel Faber, DG Danone.

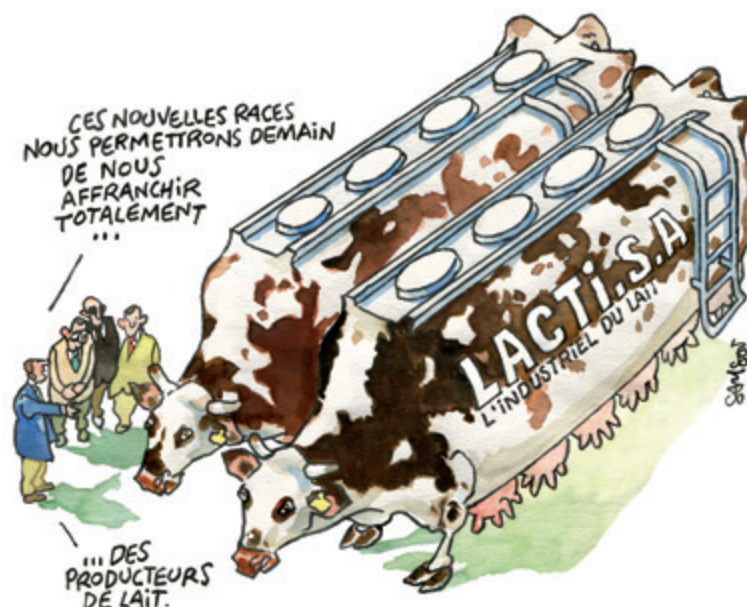
Les firmes laitières européennes, qui sont, nous l'avons vu, très implantées en Afrique de l'Ouest et continuent d'y investir, ont une responsabilité importante dans la situation actuelle et à venir.

Elles ont d'abord une responsabilité dans la politique laitière européenne, une politique d'excédents, qu'elles ont favorisée et influencée. Elles ont poussé à la suppression des quotas laitiers, à l'augmentation de la production, pour abaisser le prix du lait et conquérir des marchés à l'export, sans se soucier des producteurs d'Europe et des pays tiers.

En Afrique de l'Ouest, elles peuvent se retrouver complices d'une tromperie envers les consommateurs lorsque leurs mélanges MGVS et les produits reconstitués sur base de MGVS ne sont pas étiquetés correctement ou, pire, font croire à un produit laitier, alors que c'est un produit succédané à l'huile de palme. Si généralement l'étiquetage des produits vendus en urac ou au détail par les firmes européennes est conforme aux normes internationales (en particulier sur la nature et le % de matières grasses et de protéines), le problème se pose surtout dans le reconditionnement de la poudre en urac et/ou de la transformation en yaourts par des entreprises locales et par les revendeurs de poudre en petits sachets sans étiquettes (boutiquiers, préparateurs de petits déjeuners, revendeuses de sucettes ou de glaces, ...). Dans ces situations très communes en Afrique de l'Ouest, il est souvent impossible de connaître la nature et le volume du « lait » utilisé. Les firmes laitières européennes sont responsables pour les campagnes de publicité trompeuses profitant de la trop faible législation ou de son contrôle insuffisant.

Leur implication dans la transformation du lait local, encore minime, s'accroît (voir carte - section 2) et elles le font savoir, soucieuses de

leur obligation de « responsabilité sociale » (RSE) et de leur image, après les campagnes menées en Afrique de l'Ouest et en Europe en faveur des producteurs ouest-africains. Mais le boom de leurs exportations de mélange réengraissé-MGV beaucoup moins cher, mal étiqueté et moins nutritif, écorne cette image de « social business ». Quelle sera leur priorité dans les prochaines années ? Le lait local ou le mélange MGVS ?



Étant donné la très faible part de lait collecté transformé par rapport au lait produit, les firmes laitières européennes pourraient facilement augmenter les capacités de collecte et de transformation du lait local. Si elles n'y ont aucun intérêt économique actuellement, une vision à long terme de leur implantation sur le marché ouest-africain pourrait les motiver.

Les firmes européennes, face au prix volatil de la poudre de lait, anticipent l'éventualité - qui n'est pas à l'ordre du jour actuellement - d'un prix élevé de la poudre de lait, ou bien celle d'une obligation des pays d'Afrique de l'Ouest de traiter davantage de lait local. Elles sont tentées, à l'instar de Friesland Campina et Arla au Nigéria, de la Laiterie du Berger et Kirène au Sénégal²⁵, de développer des fermes laitières spécialisées, sur un modèle plus intensif. Cependant, si cette intensification s'accompagnait d'une baisse des prix à la production, comme nous l'avons connue en Europe, elle ne bénéficierait pas aux éleveurs, en particulier à l'élevage pastoral.

23 Pierre Gattaz, Pdt du MEDEF, Agra presse hebdo, N°3545, p 46, 9 mai 2016

24 Danone prépare son avenir en Afrique, Le Monde, 24 février 2016

25 Ces deux laiteries comptent sur un approvisionnement de 50% par ces fermes laitières. Note Oxfam-Cirad, « Pour une alliance renouvelée entre industriels et éleveurs laitiers en Afrique de l'Ouest », décembre 2018

7x

**Initiatives
en faveur
de la filière
laitière locale
ouest-africaine**



Convergence entre producteurs européens et ouest-africains

S'ils connaissent des réalités bien différentes, producteurs ouest-africains et européens sont en butte au même cadre des politiques agricoles et commerciales. Depuis longtemps, des organisations paysannes d'Afrique de l'Ouest et d'Europe se rencontrent, prennent des positions communes pour peser sur leurs décideurs politiques respectifs.

En 2005, par exemple, face à la négociation des accords APE, des organisations paysannes européennes et africaines signaient une déclaration commune¹ indiquant qu'« un tel accord ne manquerait point de nuire à l'agriculture familiale africaine dans la mesure où il mettrait en concurrence les productions agricoles d'Afrique et celles importées à bas prix de l'UE, parce qu'insuffisamment voire

pas du tout taxées aux frontières. Il ne peut y avoir d'échange juste qu'entre économies et compétitivités comparables ».

Face aux crises laitières récurrentes en Europe et au boom des exportations de poudre de lait vers l'Afrique de l'Ouest, des relations plus continues et des projets se sont développés ces dernières années entre organisations de producteurs de lait. En 2015, les plus importantes Organisations Paysannes et Unions de Producteurs Laitiers d'Afrique de l'Ouest se montraient solidaires des producteurs laitiers européens, qui proposent des mesures de régulation du marché laitier pour défendre une agriculture paysanne et garantir des prix rémunérateurs aux producteurs en Europe et en Afrique. Erwin Schöpges, responsable du MIG² et initiateur de la marque Fairebel en 2010 en Belgique, a contribué en 2016 à la mise en place de la « marque de plaidoyer » Fairefaso³, en lien avec l'UPMLB (Union nationale des mini-laiteries et producteurs du lait local du Burkina). Ces labels permettent de mieux rémunérer les producteurs : en plus du prix payé au producteur par la coopérative, une part

1 ROPPA (réseau des organisations de paysans et producteurs d'Afrique de l'Ouest), CPE (Coordination paysanne européenne), FWA (Fédération wallonne de l'agriculture), CBB (Confédération des betteraviers belges), COAG (Coordinadora de agricultores y ganaderos)

2 Milcherzeuger Interessengemeinschaft (Belgique germanophone), membre de EMB

3 Fairebel/Fairefaso : un plaidoyer commun et un soutien mutuel pour les producteurs de lait, Agriweb, 2016



du prix payé par le consommateur est redistribué au producteur par la coopérative.

En Europe, une partie importante de la profession agricole et de leurs coopératives mise encore sur un marché mondial volatil et souvent non rémunérateur. Si l'Afrique de l'Ouest venait à réduire ses importations de poudre de lait, les producteurs européens en seraient cependant relativement peu affectés, ce marché ne représentant actuellement qu'une faible part des exportations européennes de poudres de lait (voir section 2).

Initiatives institutionnelles

> L'OFFENSIVE LAIT DE LA CEDEAO

La CEDEAO a décidé en 2015 une nouvelle politique agricole ECOWAP 2016-2025, fixant comme priorité « le développement de la production agricole et des filières ouest-africaines en vue de répondre à la demande du marché régional »⁴.

Sous la pression commune des organisations de producteurs (APESS, ROPPA, RBM, CORET) la CEDEAO a lancé une **Offensive régionale pour la promotion du lait local** pour augmenter de façon substantielle la production locale du lait frais en améliorant la productivité du cheptel, améliorer l'approvisionnement de l'industrie laitière régionale au moyen de la collecte d'au moins 25% de la production régionale de lait local à l'horizon 2025 et promouvoir un environnement incitatif au développement des chaînes de valeur

du lait local⁵. Le dernier point laisse envisager une modification de la fiscalité interne et des droits de douane. Cependant le portage politique par la CEDEAO de cette Offensive lait reste encore à se traduire en stratégies opérationnelles, son cadre stratégique devant être formulé et validé en 2019.

> LES NÉGOCIATIONS AVEC LES COOPÉRATIVES ÉTRANGÈRES AU NIGERIA

Le Nigéria, de son côté, négocie l'augmentation de la collecte par les coopératives étrangères comme Friesland Campina, avec un passage de 3% à 10% de la production sur 10 ans.

> L'EXONÉRATION DU LAIT PASTEURISÉ ISSU DE LAIT LOCAL AU SÉNÉGAL⁶

A l'occasion de la 4^{ème} édition de la Journée Nationale de l'Élevage, en décembre 2017, le Président de la République du Sénégal Macky Sall a annoncé la décision d'exonérer la TVA sur le lait pasteurisé à base de lait local, répondant ainsi à une demande des organisations d'éleveurs confrontés à la concurrence des poudres importées sur le marché de la transformation. À ce jour, la mesure n'a pas encore été mise en application. Anticipant la décision, la Laiterie du Berger a d'ores et déjà annoncé une augmentation du prix du lait payé aux éleveurs.

> LA COHÉRENCE DES POLITIQUES ET LA RÉGULATION DES MARCHÉS DANS LA PROCHAINE PAC

Au Parlement européen, la Commission Développement, s'inspirant des enjeux des exportations de poudres de lait, a adopté le 14

4 Rapport sur la promotion du lait local en Afrique de l'Ouest, 2018, GRET-APESS-RBM-ROPPA-CFSI-ISF, p 40

5 Op.cit

6 Rapport du GRET sur les politiques fiscale et commerciale de la filière lait en Afrique de l'Ouest, 2018



mars 2018 (avis Noichl) et le 7 février 2019 (avis Heubuch) des avis sur la prochaine réforme de la PAC, demandant notamment l'inscription de la cohérence politique pour le développement comme un des objectifs de la PAC.

Le Comité européen des Régions, dans son avis sur la prochaine réforme PAC, plaide pour une régulation des marchés⁷, qui coûte moins cher que les mesures en cas de crise.

Initiatives de terrain

► MON LAIT EST LOCAL, UNE CAMPAGNE OUEST-AFRICAINE

En juin 2018, 6 coalitions nationales ouest-africaines, avec le partenariat de la laiterie Tiviski (Mauritanie) et l'appui d'ONG de solidarité internationale et d'instituts ont lancé la campagne « Mon lait est local »⁸, qui demande aux

Gouvernements et aux institutions régionales de développer et promouvoir le lait local en Afrique de l'Ouest. La campagne parie sur des alliances avec les industries locales, les ministères et l'administration, les producteurs européens, et sur des alliances entre consommateurs urbains et ruraux, pour mettre en action la priorité au lait local.

► BIOLAIT, UNE INITIATIVE DE LAIT DURABLE ET ÉQUITABLE EN FRANCE

En France, Biolait, créée en 1994, regroupe 2000 producteurs de lait biologique et assure la collecte et la vente du lait, avec un prix au producteur basé sur les coûts de production, en respectant la charte de Commerce équitable France⁹. Le producteur y trouve rémunération, visibilité et sécurité de débouché tandis que le consommateur a la garantie d'un lait de qualité bio, riche en oméga-3, avec pâturage en prairies permanentes, sans importation de protéines végétales.

⁷ Recommandation 10 et 11

⁸ <https://www.supportontonslelaitlocal.org/>

⁹ www.commerceequitable.org, étude de la filière Biolait, janvier 2019, p 98

8 ✕

Recommandations vis-à-vis des politiques européennes¹

¹ Au vu des paragraphes précédents, les politiques ouest-africaines pourraient être améliorées tant au point de vue agricole, fiscal, que commercial, afin de promouvoir le lait local : elles ne font pas l'objet de ce document.



Assurer une politique agricole et laitière équitable et durable² répartie sur l'ensemble des régions de l'UE, permettant aux éleveurs de vivre décemment de leur travail en intégrant des dispositions impliquant :

- une gestion de l'offre basée sur un volume de production européen assurant la demande intérieure et l'export - en quantités raisonnables - de produits laitiers à haute valeur ajoutée³ ;

² Une réforme de la PAC est en cours de négociation depuis juin 2018 et pourrait être adoptée en 2020 pour la période 2021-2027.

³ Y compris en élargissant à toute la production la possibilité donnée dans la PAC actuelle aux appellations fromagères d'origine protégée (AOP) de réguler leur production. Voir Quotas : comment les fromages AOP protègent les producteurs de lait, www.Lemessager.fr, 8/4/2015

- en cas de forte baisse de prix conjoncturelle, la mise en place d'un programme de baisse de la production⁴ ;
- le suivi des données par l'Observatoire européen du marché du lait élargi aux coûts de production dans les États membres, aux coûts et aux marges de la transformation et de la distribution, ainsi qu'aux volumes exportés vers les pays en développement, aux volumes exportés de mélange-MGV, et aux prix de ces produits exportés ;
- le renforcement du pouvoir de négociation des organisations de producteurs avec les entreprises laitières et la limitation de la concentration du pouvoir de celles-ci et des pratiques commerciales déloyales ;
- le soutien à la transition vers une production laitière durable basée sur le pâturage, limitant la taille des élevages laitiers ;
- l'incitation des laiteries actuellement

⁴ Tel que proposé par l'European Milk Board et la Coordination Européenne Via Campesina



orientées vers la production de poudre de lait et de beurre à s'orienter vers des produits à plus haute valeur ajoutée, d'abord pour le marché européen.

Politique commerciale : APE, accord post-Cotonou, OMC

Pour les APE :

- cesser toute pression pour la conclusion d'APE et accepter de les réviser afin de les mettre en cohérence avec le développement harmonieux de l'intégration du marché régional, notamment en soutenant les politiques de protection et de développement de leurs marchés locaux, y compris la politique régionale ouest-africaine appelée « offensive lait » ;

- concernant les APE déjà ratifiés, accepter de les réviser afin de les mettre en cohérence avec le développement harmonieux de l'intégration du marché régional ;
- respecter la souveraineté des pays de l'Afrique de l'Ouest pour revoir leurs tarifs extérieurs communs en 2020, sans contreparties ;
- renforcer la réglementation en matière de l'étiquetage et la traçabilité de poudres de lait et mélanges MGV et établir une classification des produits pouvant être étiquetés comme produits locaux ou « produits originaires » ; notamment en permettant l'établissement d'exigences minimales en matière de contenu local pour les produits à valeur ajoutée.

Pour les accords Post Cotonou après 2020, développer un Accord de Partenariat pour le Développement. L'UE devrait ménager un plus grand espace politique pour les pays partenaires pour :

- pouvoir adopter des mesures de sauvegarde lorsque le respect des obligations découlant des accords sur le commerce et l'investissement aurait des effets négatifs importants sur le développement agricole durable, les petits agriculteurs, les droits fonciers des communautés locales et la réalisation des ODD ;
- prendre les mesures politiques nécessaires y compris des restrictions quantitatives à l'importation, la préférence locale dans les marchés publics, des droits et taxes plus élevés et variables, une réglementation des investissements pour les orienter là où ils sont nécessaires pour générer plus de revenus et de meilleurs emplois et moyens de subsistance ;
- assurer une coopération renforcée avec les pays souhaitant protéger et développer leurs filières locales.

Pour l'OMC et autres accords commerciaux :

- engager, au niveau international, une modification des règles actuelles de l'accord OMC de 1994, en particulier la définition actuelle du dumping⁵ ; considérer que toutes les subventions à l'agriculture peuvent avoir un effet de distorsion en ce qui concerne les produits exportés.
- ne pas négocier la libéralisation du commerce de produits laitiers entre l'UE et la Nouvelle-

⁵ Le prix à l'export ne doit pas être inférieur au «coût total moyen national de production sans subventions». Du pays exportateur (et non à son prix intérieur comme dans l'actuelle définition) selon la définition du dumping donnée par l'Organe d'appel de l'OMC dans l'Affaire des Produits laitiers du Canada de décembre 2001 et décembre 2002.

Zélande⁶, qui ouvrirait davantage le marché européen aux produits laitiers de ce pays.

Cohérence des politiques en faveur du développement

« L'APE contrecarre les efforts de la politique de développement de l'Europe »,

Günter Nooke, Commissaire pour l'Afrique de la Chancellerie allemande Angela Merkel⁷.

Afin de respecter ses obligations en termes de cohérence de politiques en faveur du développement,

- **effectuer une évaluation ex-ante de la cohérence** avec le développement de la prochaine réforme de la PAC pour la période 2021-2027 avant toute adoption,
- **éviter toutes formes de dumping de produits laitiers**, c'est-à-dire, la vente en dessous des coûts de production notamment par
 - ne pas octroyer de soutiens directs ou indirects issus de la PAC aux exportations visant à soutenir les intérêts des exportateurs de produits laitiers européens pour écouler la surproduction européenne⁸,
 - documenter et publier les données par l'Observatoire européen du marché du lait concernant les exportations de produits laitiers, la production et les exportations de mélanges MG, et le commerce intra-entreprises de produits laitiers dans les filiales d'entreprises laitières européennes, ainsi que les taux de dumping moyens des exportations des produits laitiers et de mélanges MG,
 - Cesser de financer la promotion des exportations agricoles pouvant mettre en danger la production locale des pays en développement.
- **intégrer le principe de cohérence** avec le développement dans les objectifs de la PAC⁹ et mettre en place les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre, notamment par
 - des analyses d'impacts sur les objectifs de développement durable, les droits humains et les droits des paysans et autres populations

vivant en zones rurales ; un mécanisme de suivi et de correction des impacts négatifs sur le développement

- un mécanisme de participation le cas échéant de plaintes accessible aux communautés rurales des pays en développement qui s'estimeraient victimes d'un préjudice par les politiques agricoles et commerciales européennes,
- des mesures respectant les critères de droits humains et fonciers et de durabilité des huiles végétales importées et des matières premières destinées à l'alimentation du bétail.

Politique européenne de coopération au développement

Le rôle et le potentiel de l'(agro-)pastoralisme dans le développement durable en Afrique de l'Ouest doit être reconnu dans les politiques de coopération de l'Union Européenne. Les éléments suivants devraient être considérés dans une stratégie d'appui à ce secteur :

- **appuyer les organisations de producteurs** et la concertation à l'intérieur de la filière et avec les institutions,
- **développer l'appui technique dans la durée** afin d'améliorer la collecte du lait local et les performances des mini-laiteries,
- **soutenir la promotion des produits laitiers locaux** auprès des consommateurs ouest-africains, un étiquetage clair du contenu des produits, ainsi que le renforcement des organisations de consommateurs,
- **soutenir les gouvernements ouest-africains** à promouvoir les achats institutionnels de produits à base de lait local dans les écoles et via des campagnes d'information grand public.

« EN LANGUE PEULE
LE LAIT SE DIT KOSSAM,
CE QUI SIGNIFIE
CE QU'IL Y A DE MEILLEUR ¹⁰ »

⁶ Accord en cours de négociation

⁷ Euractiv 7 novembre 2014

⁸ Les produits exportés pourraient être taxés à hauteur du soutien PAC aux exploitations laitières.

⁹ Conformément à l'opinion de la Commission Développement du Parlement européen et de l'avis du Comité européen des régions.

¹⁰ Sur les sentiers du lait au Mali, <http://jagros.be/ressources/SentierLaitMali-BAT.pdf>



POUR EN SAVOIR PLUS

La filière laitière locale d'Afrique de l'Ouest

- > Prospects for Livestock-Based Livelihoods in Africa's Drylands, World Bank study, 2016 La laiterie de Fada en quête de matière première - Burkina.com <https://burkina24.com/2015/09/07/laiterie-de-fada-la-plus-grande-unite-de-transformation-du-burkina-en-quete-de-matiere-premiere/>
- > Promotion du lait local : « On n'y parviendra jamais sans l'aide de l'Etat » - 2019 https://burkina24.com/2019/02/25/promotion-du-lait-local-on-n-y-parviendra-jamais-sans-laide-de-letat/?fbclid=IwAR1R2ijd7iKmKXuZggNs_XDFKoi5IgF193SkUBZWPZcdznLDIOm1pOxaS2A
- > Burkina Faso : les productrices de lait contribuent activement à l'émergence de la filière <http://www.acordinternational.org/acord/fr/acord/fr/actualites/autonomiser-les-femmes-productrices-de-lait-au-burkina-faso/>
- > La plus grande laiterie du Burkina Faso lutte pour sa survie et son essor - 2017 <http://news.aouaga.com/h/109942.html>
- > La liste des contraintes s'allonge pour les mini-laiteries - Défis sud - décembre 2015
- > Campagne globale Oxfam- « la face cachée du prix » - Etude de cas sur les producteurs de lait ouest-africains - 2017

Les exportations européennes de poudres de lait vers l'Afrique de l'Ouest

- > L'industrie laitière européenne lorgne sur l'Afrique - étude Oxfam-SOS Faim - 2016
- > Note Oxfam-Cirad- pour une alliance renouvelée entre industriels et éleveurs laitiers en Afrique de l'Ouest-2018
- > La poudre de lait, le trader parisien et le commerçant bamakois- thèse de Samuel Pinaud - 2014 - IDHES - CIRAD
- > Guillaume DUTEURTRE et Christian CORNIAUX- Le commerce de poudre de lait réengraissée -UE - Afrique de l'Ouest- CIRAD - Oxfam - SOS faim - 2018

La responsabilité des politiques européennes

- > Peut-on réformer le secteur laitier ? – Défis sud – dec 2015
- > André Pflimlin- « Europe laitière » - Editions France agricole - 2010
- > What is the cost of producing milk ? – EMB & Büro für Agrarsoziologie & Landwirtschaft – 2018 – www.europeanmilkboard.org
- > Programme de responsabilisation face au marché - EMB http://www.europeanmilkboard.org/fileadmin/Subsite/MVP/MVP_FR_122018_1.pdf
- > Une étude montre le succès du programme de réduction de la production annoncé il y a 2 ans- 2018 - <http://www.europeanmilkboard.org/fr/special-content/actualites/news-details/browse/2/article/study-shows-success-of-the-eu-volume-reduction-scheme-announced-2-years-ago.html?cHash=baf20517b5cc59c827cc2f538ce122f3>
- > Quotas: comment les fromages AOP protègent les producteurs de lait - <http://www.lemessenger.fr/a-la-une-le-messenger/quotas-comment-les-fromages-aop-protectent-les-producteurs-ia914b0n138661#>
- > Toutes les subventions agricoles de l'UE à ses exportations ont un effet de dumping- Jacques Berthelot - <https://www.sol-asso.fr/wp-content/uploads/2017/01/Toutes-les-subventions-agricoles-de-lUE-%C3%AO-ses-exportations-ont-un-effet-de-dumping-9-octobre-2018.pdf>
- > Déclaration ROPPA-CPE-FWA-CBB- COAG sur les APE - 2005 <https://gerardchoplin.wordpress.com/category/O-paysans-mutins-annexes/chapitre-xii/>
- > Vous avez dit libre-échange ? l'accord APE UE-Afrique de l'Ouest – Jacques Berthelot – L'Harmattan – 2018
- > EU-Africa free trade agreement 'destroys' development policy, says Merkel advisor - <https://www.euractiv.com/section/development-policy/news/eu-africa-free-trade-agreement-destroys-development-policy-says-merkel-advisor>

La responsabilité des firmes laitières européennes

- > Le business social de Danone – Défis sud – n°128 – décembre 2015
- > Contre l'invasion des multinationales du lait – Défis sud – décembre 2015
- > Pour une alliance renouvelée entre industriels et éleveurs laitiers en Afrique de l'Ouest – Oxfam-Cirad – 2018- <https://www.ppzs.org/content/download/4563/34285/version/1/file/Note+ori...>

Initiatives en faveur de la filière laitière locale ouest-africaine

- > Fairebel - Fairefaso <http://www.agri-web.eu/fairebelfairefaso-un-plaidoyer-commun-et-soutien-mutuel-pour-les-producteurs-de-lait>
- > En avant ! : pour des politiques laitières en Afrique de l'Ouest (campagne « mon lait est local ») - <https://www.supportonslelaitlocal.org/>
- > « Soutenir la filière lait local en Afrique de l'Ouest pour combattre la pauvreté » - CFSI- novembre 2018
- > Le lait, un puissant levier de développement au Sahel- CIRAD - 2019 - <https://www.cirad.fr/actualites/toutes-les-actualites/articles/2019/science/lait-levier-de-developpement-sahel>
- > Avis du Parlement européen (rapporteur Maria Heubuch) du 7 février 2019 sur la réforme PAC post-2020 - <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+COMPARL+PE-629.648+02+DOC+PDF+V0//FR&language=FR>

Recommandations

- > Recommandations de Concord sur la PAC et la PCD - nov 2018 - www.concordeurope.org
- > Soutenir la filière lait local en Afrique de l'Ouest pour combattre la pauvreté - CFSI - 2018 - www.alimenterre.org
- > Politiques commerciale et fiscale et filière lait en Afrique de l'Ouest - GRET - 2018 (à paraître)
- > Quelles politiques commerciales pour la promotion de la filière «lait local» en Afrique de l'Ouest ?- 2018- rapport GRET-APESS-RBM-ROPPA-CFSI-ISF- <https://www.gret.org/publication/politiques-commerciales-promotion-lait-local-afrique-de-louest-rapport-de-synthese/>
- > Revendications pour une politique laitière durable - groupe Verts-EFA du Parlement européen - 2010 - http://www.europeanmilkboard.org/fileadmin/Dokumente/Positions_EMB/11-01_Data/2010-Etude_lait_Moins_est_plus_resume_FR.pdf
- > Osons une vraie réforme de la PAC - pour une autre PAC - 2018 - www.pouruneautrepace.eu
- > Avis de prospective du Comité UE des Régions sur la Pac post 2020 - juil 2017 - [https://dm.cor.europa.eu/CoRDocumentSearch/Pages/opinionsresults.aspx?k=\(adoptiondate:2017/07/11..2017/07/14\)\(dossiername:NAT-VI\)\(rapporteur:CROS\)\(documentlanguage:FR\)](https://dm.cor.europa.eu/CoRDocumentSearch/Pages/opinionsresults.aspx?k=(adoptiondate:2017/07/11..2017/07/14)(dossiername:NAT-VI)(rapporteur:CROS)(documentlanguage:FR))
- > Avis législatif du Comité européen des Régions sur la réforme PAC post-2020 - dec 2018 <https://cor.europa.eu/FR/our-work/Pages/OpinionTimeline.aspx?opId=CDR-3637-2018>
- > Vers une politique alimentaire commune pour l'UE - IPES food - 2019 http://www.ipes-food.org/_img/upload/files/CFP_ExecSummary_FR.pdf

ANNEXES

Annexe 1

Principales implantations des laiteries européennes et leurs partenaires en Afrique de l'Ouest, Oxfam - Cirad, 2018

Laiterie Européenne	Création*	Partenaire ouest-africain	Pays	Marques et principaux produits laitiers	Capacité**	Collecte lait local	Usage de mélange MGV
Arla	2015	Tolaram Group	Nigéria	Dano : poudre, yaourts		Oui (3 000 l/j)	Oui
	2016	Attieh Group	Sénégal	Dano : lait en poudre	5 000 t/an	Non	Oui
			Mali	Dano : lait en poudre		Non	Oui
	2016	Mata Holding	Côte d'Ivoire	Dano : lait en poudre	2 000 t/an	Non	Oui
Milcobel	2009	Disnepal	Mali	Incolac : lait en poudre		Non	Non
Danone	2015	Abraaj	Ghana, Nigéria, Côte d'Ivoire, Togo, Bénin	Fan Milk : crème glacée		Non	Oui
	2008	Laiterie du Berger	Sénégal	Dolima : yaourts	15 000 l/j	Oui (3 000 l/j)	Non
DMK	2017	Chellarams	Nigéria	Oldenburger : lait UHT, poudre ; Regal : lait en poudre		Non	Non

Friesland Campina	2010	Wamco Nigeria	Nigéria	Peak : lait en poudre	1 500 000 l/j	Oui (6 000 l/j)	?
	2016	ex Sapled/Olam	Côte d'Ivoire	Belle Hollandaise : lait évaporé, poudre ; Pearl : lait concentré		Oui ?	?
Glanbia	1992	Satrec	Sénégal	Ardo : yaourts ; Vitalait : lait reconstitué, poudre ; Bestlait : poudre urac	12 000 t/an	Non	Oui
	2000	Sicoma	Mali	Vivalait : lait en poudre ; Millac, Bestlait : poudre urac	8 à 10 000 t/an	Non	Oui
	2008	Sitrapal	Togo	Vivalait : lait en poudre ; Millac : poudre urac	8 à 10 000 t/an	Non	Oui
	2003	PZ Cussons	Nigeria	Nutricima : lait en poudre		Non	Oui
Lactalis		Meroueh	Sénégal	Laicran : lait en poudre		Non	Non
		ISPL	Sénégal	Bridel, Président : lait UHT		Non	Non
	1994	MaliLait	Mali	MaliLait : lait frais, yaourts, fromage blanc	60 000 l/j	Oui (15 000 l/j)	Non
		Cotim	Mali	Laicran : lait en poudre		Non	Non
Nestlé	1957		Ghana	Nido : lait en poudre ; Gloria : lait condensé et lait en poudre ; Ideal : lait en poudre		Non	Oui (pour Gloria et Ideal)
	1961		Nigéria	Nido : lait en poudre ; Milo : boisson chocolatée	8 000 t/an (Milo)	Non	Non
Ornua	2015		Nigéria	Kerry Gold : lait en poudre		Non	
Sodiaal		Eurolait	Côte d'Ivoire	Yoplait : yaourts (pots et sachets) ; Candia : lait UHT	40 000 l/j	Non	Non
	2005	Eurolait	Mali	Yoplait : yaourts (sachets) ; Calin : fromage blanc	30 000 l/j	Oui (400 l/j)	Non
	2005	Kirène	Sénégal	Candia : lait UHT	10 000 l/j	Oui (2000 l/j)	Non

ANNEXES

Annexe 2

Prix moyens et fourchettes de prix - produits laitiers étudiés et mélange lait écrémé-MGV en poudre

	Prix moyen FCFA/litre(*)	Fourchette	Remarques
Prix mondial (départ Europe)			
Poudre de lait entière	242	155-276	2800€/t (moyenne 2017-2018) (1800-3200 €/t sur 3 dernières années)
Mélange lait écrémé-MGV en poudre	157	112-173	1820€/t, soit -35% par rapport à la poudre de lait entière (1300-2000€/t)
Prix du lait local au producteur			
Vente directe en zones rurales	250	200-275	
Vente directe en zones urbaines	500	350-600	
Vente au collecteur ou directe au transformateur	300	250-350	
Prix payé par le transformateur HT			
Lait local	350	250-600	Moyenne de 250 en milieu rural et 400 en milieu urbain
Poudre de lait entière	304	270-400	Prix plus élevé au Burkina Faso (400)
Mélange lait écrémé-MGV en poudre	198	170-255	Prix plus élevé au Burkina Faso (255)

Prix sortie usine HT			
Lait pasteurisé issu de lait local	600	340-680	
Lait pasteurisé issu de mélange lait écrémé-MGV en poudre	500	380-595	
Yaourt issu de lait local	900	510-1020	Fortes différences entre milieu rural (600-800) et milieu urbain (1000-1200)
Yaourt issu de poudre de lait entière	850	500-1000	
Yaourt issu de mélange lait écrémé-MGV en poudre	750	400-900	
Prix payé par le consommateur TTC			
Lait cru en zone rurale	250	200-275	
Lait cru en zone urbaine	600	500-700	Plus élevé au Niger (1200)
Lait pasteurisé issu de lait local	826	500-1200	Plus élevé au Sénégal (700-1500) qu'au Burkina Faso et au Mali (500-700)
Lait UHT issu de poudre de lait entière	1000	850-1500	Sénégal
Lait pasteurisé issu de mélange lait écrémé-MGV en poudre	826	600-1500	Prix plus élevés au Sénégal
Lait UHT issu de mélange lait écrémé-MGV en poudre	900	800-1100	Sénégal
Lait UHT importé	1500	1200-2000	
Poudre de lait entière reconditionnée	550	450-800	Prix plus élevé au Burkina Faso et au Sénégal (700-900) qu'au Mali et au Niger (450-650)
Mélange lait écrémé-MGV en poudre reconditionnée	350	300-600	Prix plus élevé au Sénégal (500-600) que dans les autres pays (300-370)
Poudre de lait entière importée sous forme conditionnée	850	800-1000	
Yaourt issu de lait local	1298	700-2000	Fortes disparités de prix, au sein de chaque pays et entre pays (2000 au Burkina et Mali, 500-1500 dans les autres pays)
Yaourt issu de poudre de lait entière	1180	800-1600	Prix plus élevé au Burkina (1600), plus faible au Mali (800)
Yaourt issu de mélange lait écrémé-MGV en poudre	1062	500-1200	Prix plus faible au Niger (500-625)
Yaourt importé	3000	2100-4000	

(*) Pour la poudre : équivalent litre de lait liquide/yaourt reconstitué.

ANNEXES

Annexe 3

Extrait du TEC de la CEDEAO concernant les Droits de Douane (DD) et TVA sur les produits mélanges MGV :

		DD	TVA
1901901000	Préparations à base de lait contenant des matières grasses végétales, en poudre ou en granules, en emballages de 25 kg ou plus.	5%	9%
1901902000	Préparations à base de lait contenant des matières grasses végétales, en poudre ou en granules, en emballages compris entre 12,5 kg et 25 kg.	5%	9%
1901903000	(pour mémoire) -- Extraits de malt	5%	9%
1901904000	(pour mémoire) -- Préparations en poudre contenant des extraits de malt, pour la fabrication de boissons, en emballages de 25kg ou plus	10%	9%
1901909100	(pour mémoire) -- Préparations alimentaires à base des produits de manioc du n° 11.06 (y compris le «Gari» et à l'exclusion des produits du n° 19.03)	20%	9%
1901909900	Autres	20%	9%

Extrait de la nomenclature tarifaire et statistique et au tarif douanier commun de l'Union Européenne :

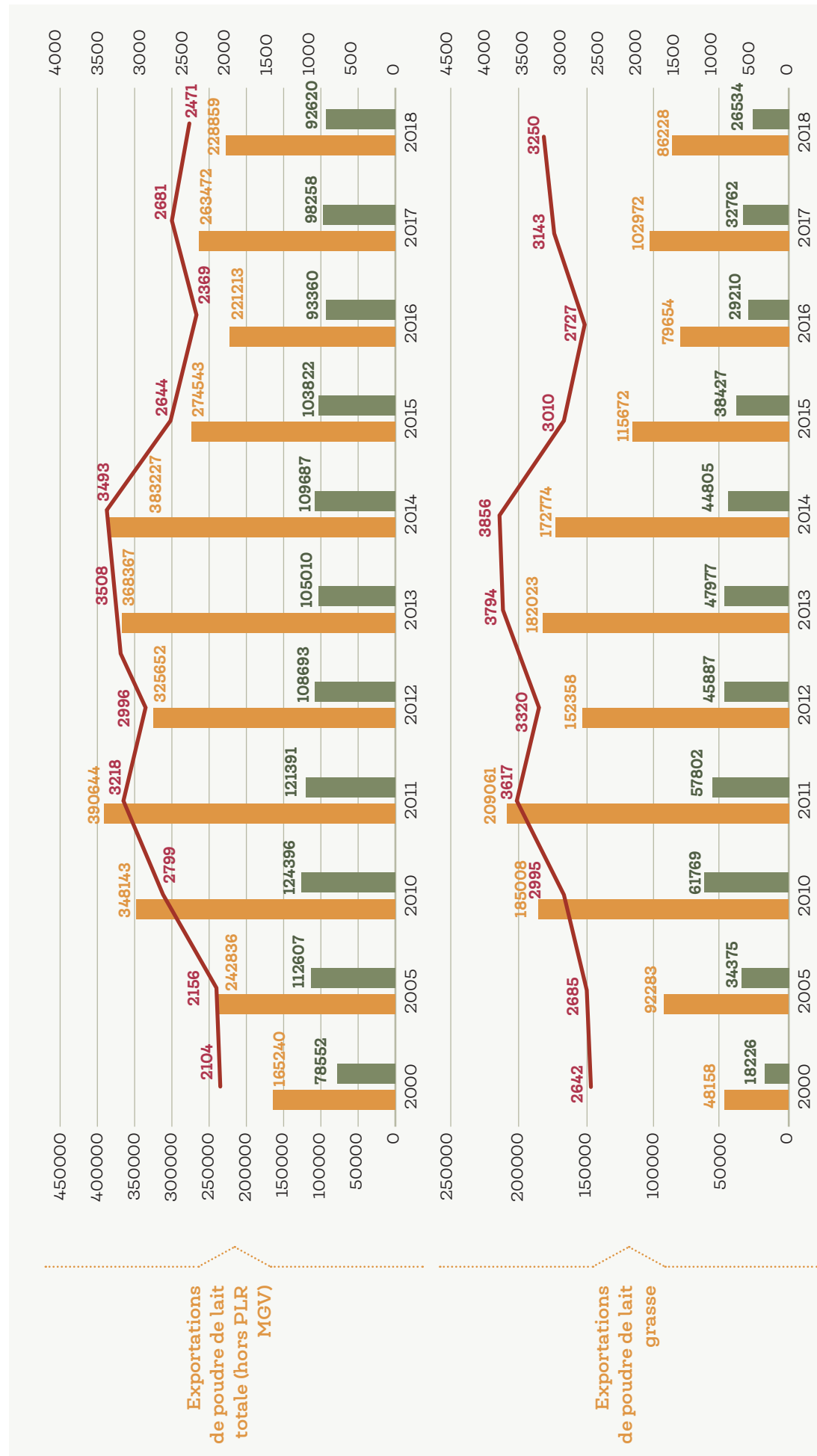
1901	Extraits de malt ; préparations alimentaires de farines, gruaux, semoules, amidons, féculés ou extraits de malt, ne contenant pas de cacao ou contenant moins de 40 % en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, non dénommées ni comprises ailleurs ; préparations alimentaires de produits des nos 0401 à 0404, ne contenant pas de cacao ou contenant moins de 5 % en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, non dénommées ni comprises ailleurs
1901 10 00	(pour mémoire) Préparations pour l'alimentation des nourrissons et des enfants en bas âge, conditionnées pour la vente au détail
1901 20 00	(pour mémoire) Mélanges et pâtes pour la préparation des produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie du no 1905
1901 90	Autres
1901 09 1	(pour mémoire) Extraits de malt
1901 09 9	Autres
1901 90 91	(pour mémoire) ne contenant pas de matières grasses provenant du lait, de saccharose, d'isoglucose, de glucose, d'amidon ou de fécule ou contenant en poids moins de 1,5 % de matières grasses provenant du lait, moins de 5 % de saccharose ly compris le sucre inverti (ou interverti)] ou d'isoglucose, moins de 5 % de glucose ou d'amidon ou de fécule, à l'exclusion des préparations alimentaires en poudre de produits des nos 0401 à 0404
1901 90 99	Autres

Annexe 4

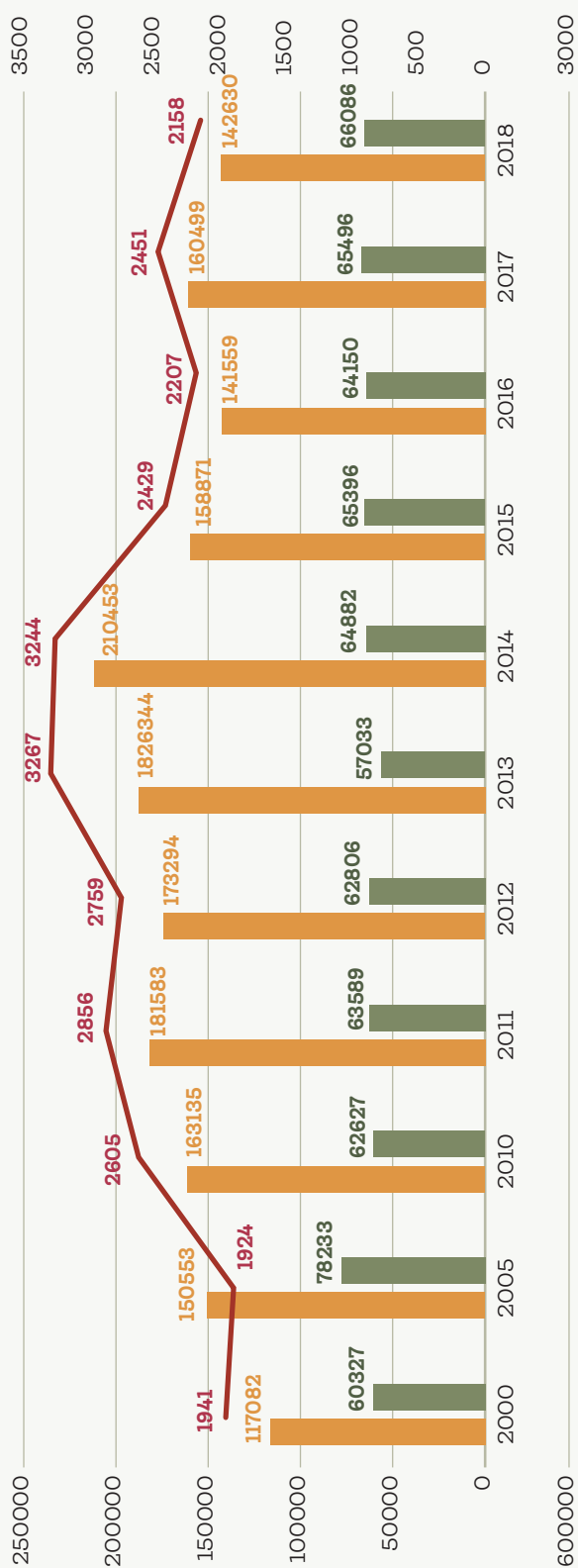
Les graphiques suivants comparent les exportations de poudres de lait totale normale, grasse, maigre et rééquilibrée en matière grasse végétale de l'UE en Afrique de l'Ouest de 2000 à 2018.

ANNEXES

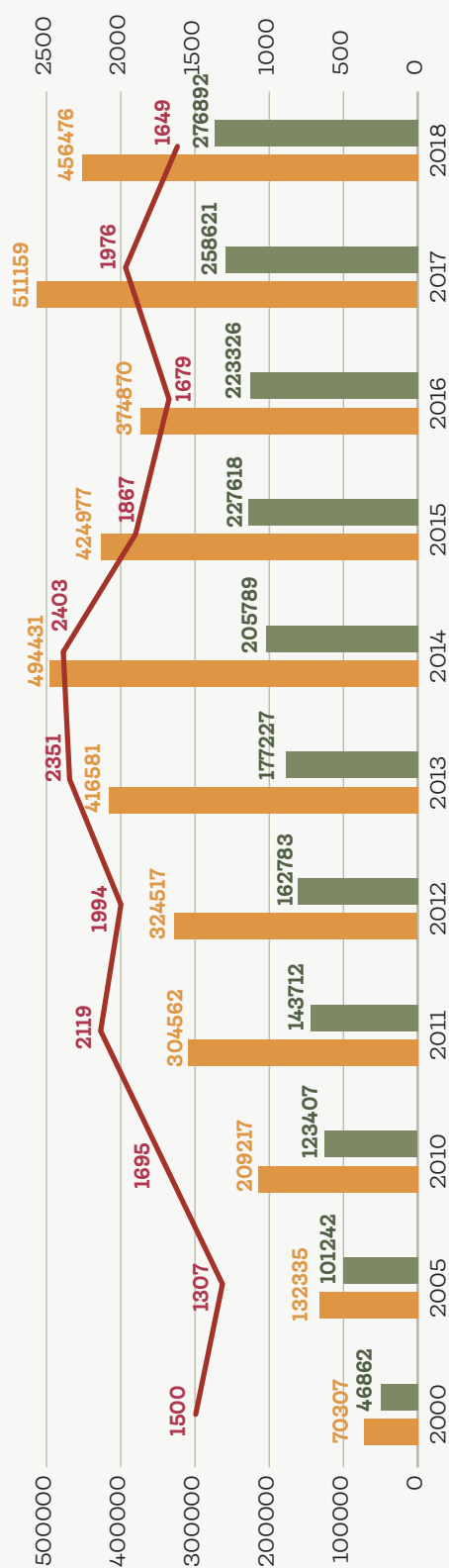
● 1000 euros ● 1000 euros — euro/t



Exportations de
poudre de lait
maigre



Exportations de
poudre de lait
rééquilibrée en
matière grasse
végétale (code
19019099)





Avec le soutien de la Direction générale
de la coopération au développement belge (DGD)

